



Impact des conflits armés sur les enfants en République démocratique du Congo (RDC)



Juin 2003

Watchlist on Children and Armed Conflict
122 East 42nd Street, 12th floor
New York, NY 10168-1289
Tél. : (212) 551-3111 - Téléc. : (212) 551-3180
Courriel : watchlist@womenscommission.org
Rapports en ligne : <http://www.watchlist.org>

Table des matières

	Page
Tableau des indicateurs	1
Tableau des normes internationales	3
Sommaire	4
Contexte	6
Contexte politique	
Parties au conflit – Participation régionale	
Initiatives en faveur de la paix	
Exploitation illicite des ressources naturelles	
MONUC	
Section de protection de l’enfant de la MONUC	
Crise humanitaire	
Enfants non accompagnés et enfants des rues	
Enfants accusés de sorcellerie	
Réfugiés et PDIP	13
Personnes déplacées et violences en Ituri	
Santé	17
VIH/SIDA	20
Éducation	21
Violence entre les sexes	22
Trafic et exploitation	23
Mines terrestres et UXO	24
Armes légères	25
Enfants-soldats	26
Mesures prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies	30
Recommandations en cours	32
Recommandations continues	35
Sources	

Photo de couverture © Refugees International

Nous tenons à remercier le Gouvernement du Canada et le ministère des affaires étrangères et du commerce international pour leur coopération dans la traduction de ce document.

Pour des raisons de sécurité, les sources ne sont pas systématiquement attribuées à leurs auteurs.

La situation politique en République démocratique du Congo (RDC) est instable et évolue très rapidement dans certaines régions. Le présent rapport contient les renseignements les plus récents sur la situation des enfants congolais au début du mois de juin 2003.

INDICATEURS	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)	SECTEURS DE FORTE VULNÉRABILITÉ¹
Population	50 948 000 habitants 28 223 000 de moins de 18 ans (55 %) (UNICEF, 2003)	Inconnus
Droit de vote	À 18 ans (élections gouvernementales)	s/o
PNB par habitant	110 \$US (Croix-Rouge de la RDC, 1998)	Dans certaines régions de l'Est du pays, les habitants vivent avec moins de 0,18 \$US par jour. (<i>No End in Sight</i> ² , 2001) À Kinshasa, qui regroupe 7 millions d'habitants, 2,5 millions de personnes vivent avec moins de 1 \$US par jour. (<i>No End in Sight</i> , 2001)
Réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP)	Estimation : 2,7 millions de PDIP ³ (BCAH, 2003) Estimation : 378 000 réfugiés congolais (BCAH, 2003) La RDC accueillerait environ 330 000 réfugiés. (BCAH, 2003)	Estimation du nombre de PDIP : Équateur 167 629 Kasaï (Est et Ouest) 143 500 Katanga 347 364 Kinshasa 25 000 Maniema 180 000 Nord-Kivu 929 000 Orientale 641 000 Sud-Kivu 271 000 (BCAH, 2003)
Mortalité infantile	128 ‰ (UNICEF, 2001)	Inconnus
Taux d'infection par le VIH	Selon des rapports récents, jusqu'à 20 % de la population pourrait être infectée par le VIH. (UNICEF, 2003) Estimations à la fin de 2001 : - taux de prévalence chez les adultes : 4,9 % - 1 300 000 personnes atteintes du VIH/SIDA - 200 000 enfants (de moins de 15 ans) atteints du VIH/SIDA	De nombreuses infections sont consécutives à des viols ou d'autres formes de violence sexuelle contre les femmes et les filles.

INDICATEURS	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)	SECTEURS DE FORTE VULNÉRABILITÉ ¹
	- 930 000 orphelins du SIDA (ONUSIDA/OMS, 2002)	
Scolarité	Taux brut de scolarisation au primaire ⁴ : 66 % chez les garçons et 51 % chez les filles 25 % des femmes adultes et 47 % des hommes adultes ont fait leurs études secondaires. (UNICEF, 2001)	Inconnus
Violence entre les sexes⁵	Violence sexospécifique répandue, particulièrement viols à l'égard des femmes et des filles. (Human Rights Watch, 2002)	Dans les zones de conflit, notamment dans l'Est du Congo, la violence sexuelle contre les femmes et les filles est très répandue. Elle est utilisée comme arme de guerre par la plupart des parties au conflit. Les viols et d'autres formes de violence sexuelle font partie intégrante de la guerre et sont souvent perpétrés en toute impunité. (Human Rights Watch, 2002)
Mines terrestres et munitions non explosées (UXO)	Il est difficile de recueillir des informations sur la présence des UXO et l'utilisation des mines terrestres, ainsi que sur le nombre de victimes.	Les régions suivantes : Équateur, Orientale, Est-Kasaï, Ouest-Kasaï, Katanga, Sud-Kivu, Bandundu et d'autres provinces sont probablement minées, y compris les zones civiles situées près des hôpitaux, des résidences et des marchés. (<i>Observatoire des mines</i> , 2002) Indications d'utilisation de mines terrestres en Ituri en 2003.
Armes légères	Les belligérants utilisent essentiellement des armes légères. Il y en a des millions en circulation.	Idem
Enfants-soldats	Des dizaines de milliers d'enfants-soldats sont recrutés et exploités par toutes les parties au conflit, les filles comme les garçons. En 2002, dix parties	Le gouvernement de la RDC, le MLC, le RCD-Goma, le RCD- National, le RCD-Kisangani/ML, l'UPC (milice hema), les forces de Masunzu, les milices lendu, les ex-FAR/ <i>Interahamwe</i> , les milices Mai-Mai, la Force de défense

INDICATEURS	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)	SECTEURS DE FORTE VULNÉRABILITÉ ¹
	belligérantes ont été désignées par le Secrétaire général de l'ONU comme étant des recruteurs et des exploitants d'enfants-soldats.	rwandaise (anciennement Armée patriotique rwandaise) et d'autres groupes armés illégaux recrutent de force et exploitent des enfants comme soldats ⁶ . On estime que les milices maï-maï sont composées de 50 % d'enfants. (S/2002/1146)

NORMES INTERNATIONALES

	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
<p>Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés • Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants 	<p>Ratifiée le 28 septembre 1990</p> <p>Ratifié le 11 novembre 2001</p> <p>Ratification annoncée en juin 2001, mais non terminée</p>
<p>Autres traités ratifiés</p>	<p>Conventions de Genève, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Convention sur les réfugiés et Protocole de 1967, Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, Statut de Rome de la Cour pénale internationale (signé)</p>
<p>Récents résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies</p>	<p>1484 (mai 2003); 1468 (mars 2003); 1457 (janvier 2003); 1445 (décembre 2002); 1417 (juin 2002); 1399 (mars 2002); 1376 (novembre 2001); 1355 (juin 2001); 1341 (février 2001); 1332 (décembre 2000); 1323</p>

	(octobre 2000); 1316 (août 2000); 1304 (juin 2000); 1291 (février 2000); 1279 (novembre 1999); 1273 (novembre 1999); 1258 (août 1999); 1234 (avril 1999)
--	--

SOMMAIRE

Le présent rapport est un appel à toutes les parties au conflit en RDC afin qu'elles mettent fin immédiatement aux mauvais traitements infligés aux enfants et qu'elles respectent les obligations internationales visant à protéger la sécurité et les droits des enfants. Cet appel s'adresse également à la communauté internationale, particulièrement au Conseil de sécurité des Nations Unies, pour qu'elle s'efforce de mettre un terme aux mauvais traitements infligés aux enfants et aux adolescents congolais par toutes les parties au conflit et par le personnel international en poste en RDC. Le Conseil de sécurité de l'ONU doit insister sur les questions de sécurité et de droits des enfants dans les négociations de paix et sur l'urgence de mettre fin à l'impunité en cas de crime contre les enfants. Il doit aussi soutenir l'élaboration de programmes et de politiques visant à protéger les enfants congolais et à améliorer leurs conditions de vie, même en cas de poursuite du conflit.

Selon un rapport du Comité international de secours (IRC) publié en avril 2003, qui portait sur la mortalité en République démocratique du Congo et présentant les résultats d'une étude nationale effectuée entre septembre et novembre 2002 (*Mortality in the Democratic Republic of Congo: Results from a Nationwide Survey, Conducted September to November 2002, reported April 2003*), le conflit persistant en République démocratique du Congo (RDC) a fait environ 3,3 millions de morts depuis 1998, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées⁷. Le conflit, alimenté par le problème de l'exploitation des ressources naturelles et les luttes de pouvoirs, aura entraîné l'une des pires catastrophes humanitaires que le monde ait connues, et constitue la guerre la plus meurtrière jamais survenue en Afrique. Depuis les cinq dernières années, les forces d'au moins six pays africains et de nombreux groupes armés non étatiques sont impliqués dans ce conflit qui déchire la RDC. Tant les parties étrangères que nationales à ce conflit ont commis des violations flagrantes du droit international en matière de droits de la personne et de droit humanitaire, notamment en infligeant des mauvais traitements répétés aux enfants et aux adolescents congolais. La situation qui prévaut aujourd'hui en RDC est l'héritage de décennies d'une gestion défectueuse des affaires publiques et de l'insécurité générale qui règne dans la région.

Les enfants et les civils en général payent un lourd tribut à cette guerre. D'après l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), **plus de 12 p. 100 des enfants n'atteignent pas leur premier anniversaire**. En 2001, Médecins sans frontières (MSF) a fait savoir qu'à Basankusu, dans la province Orientale, zone située à l'époque à proximité de la ligne de front, environ un quart des enfants de moins de cinq ans étaient morts en douze mois, alors que le taux de mortalité annuel des enfants de ce groupe d'âge est normalement de 3,6 p. 100. MSF attribue la hausse de ce taux de mortalité à Basankusu et dans d'autres régions de la RDC essentiellement à l'augmentation des maladies infectieuses et de la malnutrition, due au manque de nourriture, de biens, de services élémentaires et de médicaments en raison de la violence chronique. Selon l'ONG locale Projet GRAM-Kivu (GRAM), qui œuvre pour les droits de la personne dans le

Sud-Kivu, de nombreux enfants, à Shabunda et dans les environs, meurent dans la brousse.

Bon nombre d'enfants qui survivent sont traumatisés par les actes de vandalisme et de barbarie perpétrés par les groupes armés dont ils ont été témoins. Ils assistent à d'horribles scènes de violence au cours desquelles, leurs familles et amis sont tués sous leurs yeux, parfois à coups de machette. Nombreux sont ceux qui ne vont plus à l'école. Ils sont élevés en communauté, privés de structures familiales et sociétales, dans des camps pour personnes déplacées, ou vivent dans la rue, en service actif pour le compte de groupes armés, ou dans d'autres situations périlleuses. Diverses catastrophes naturelles, comme l'éruption du mont Nyiragongo à Goma en 2002, exacerbent cette crise humanitaire et ses répercussions sur les enfants.

Malgré les informations dont on dispose sur l'urgence humanitaire et les violations flagrantes des droits humains, un fossé énorme sépare la gravité de cette tragédie de la réaction de la communauté internationale, selon Refugees International et d'autres analystes. Depuis le début des hostilités en 1998, on a effectué peu d'études approfondies à l'échelle nationale sur les questions de sécurité humaine; principalement en raison de l'insécurité et des infrastructures inadaptées. Toutefois, les organismes humanitaires qui œuvrent en RDC ne cessent d'affirmer que l'on dispose de suffisamment d'éléments pour presser la communauté internationale d'intervenir devant ces énormes catastrophes humaines et humanitaires.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a pris plusieurs décisions au sujet du conflit en RDC. Il a adopté 18 résolutions et organisé une opération de maintien de la paix à laquelle participent des conseillers pour la protection de l'enfant. Néanmoins, **le Conseil de sécurité de l'ONU a un rôle à jouer dans l'absence de mesures de protection des civils en RDC puisqu'il omet de tenir responsables les parties qui violent les résolutions pertinentes.** Ces résolutions comprennent les 1216, 1314, 1379 et 1460, qui établissent un cadre général de protection des enfants dans les conflits armés, la résolution 1325 (Les femmes, la paix et la sécurité), l'Aide-mémoire sur la protection des civils dans les conflits armés et d'autres documents.

De plus, le soutien des bailleurs de fonds est insuffisant pour mettre en place les programmes et les politiques qui permettraient d'améliorer la sécurité et les droits des enfants congolais. En 2002, l'ONU n'a reçu que 40 p. 100 des 202 millions de dollars américains demandés dans sa Procédure d'appel global (PAG) en faveur de la RDC. En mai 2003, la PAG de 268 millions de dollars américains lancée en novembre 2002 n'a pas davantage interpellé les donateurs. Selon certaines sources, certains bailleurs disposent des fonds nécessaires pour financer des programmes en RDC. Mais cette sortie de fonds est subordonnée à la mise en place d'un gouvernement de transition et à d'autres indicateurs de progrès vers la paix.

CONTEXTE

Contexte politique

La crise actuelle remonte à 1998, lorsque Laurent Kabila et l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL) ont renversé le régime de Mobutu Sese Seko avec l'aide des forces militaires rwandaises et ougandaises. Avant

cela, l'instabilité avait éclaté en RDC à cause de la mauvaise gestion du gouvernement Mobutu, de la crise des réfugiés rwandais en 1994, d'une éruption de violence en 1996 et d'autres circonstances aggravantes⁸.

La guerre a réellement éclaté en août 1998, lorsque Laurent Kabila a essayé d'expulser les forces rwandaises et ougandaises qui l'avaient aidé à accéder au pouvoir. Des groupes d'opposition soutenus par les forces rwandaises et ougandaises ont pris le contrôle de plus de 50 p. 100 du territoire. Après l'assassinat de Laurent Kabila en janvier 2001⁹, son fils, Joseph Kabila, lui a succédé. Depuis lors, le président Joseph Kabila s'est juré de reprendre les négociations de paix (voir plus loin, *Initiatives en faveur de la paix*) et de faire respecter les droits civils et politiques des Congolais. Si les efforts de paix ont progressé, la répression et les violations des droits n'ont pas cessé.

Parties au conflit – Participation régionale

De nombreuses forces armées de la RDC se sont fragmentées en divers mouvements qui ont changé d'alliance au fil des ans. On dispose de preuves flagrantes de violations des droits commises à l'encontre des enfants par des combattants de tous les groupes armés. De plus, l'occupation de larges zones de la RDC par les armées d'États voisins a eu des répercussions terribles sur les enfants et d'autres groupes vulnérables. En 2002, la plupart des forces armées étrangères ont quitté les positions qu'elles occupaient en RDC (voir plus loin, *Initiatives en faveur de la paix*).

Lorsque le conflit a éclaté en 1998, les gouvernements de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe ont soutenu le gouvernement de la RDC et déployé des éléments de leurs forces armées sur des positions congolaises. Au même moment, les forces armées rwandaises et ougandaises combattaient aux côtés de groupes d'opposition congolais, qu'ils ont, pour la plupart, contribué à mettre sur pied : le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-G), le Mouvement pour la libération du Congo (MLC) et le Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani (RCD-K), maintenant connu sous le nom de Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani/Mouvement de libération (RCD-K/ML)¹⁰.

Le territoire congolais est également devenu le théâtre d'affrontements entre les forces armées nationales des pays voisins et des groupes d'opposition armés de ces mêmes pays, qui sont nombreux à avoir établi leur base en RDC et que l'on pense généralement aidés par le gouvernement de la RDC. Par exemple, les forces armées du Burundi ont été déployées dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, d'où elles ont essentiellement lancé des opérations militaires contre des groupes d'opposition armés burundais qui exerçaient leurs activités à partir de cet endroit. Le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) est le principal groupe d'opposition armé burundais qui opère à partir de la RDC. Les membres de l'ancienne armée du gouvernement rwandais, les FAR, et des miliciens exilés rwandais de l'*Interahamwe*, dont certains sont responsables des actes de génocide qui se sont produits au Rwanda en 1994 et ont trouvé asile en RDC, opèrent dorénavant à partir du territoire congolais. Les Forces démocratiques alliées (Allied Democratic Forces), groupe d'opposition armé ougandais, ont également pris part aux actes de violence perpétrés au Nord-Est de la RDC.

Mai -Mai est une appellation générale qui regroupe diverses forces de défense locale congolaises combattant souvent aux côtés des forces gouvernementales, mais qui sont réputées pour suivre des ordres du jour divers et changer souvent d'alliance politique. Les Mai-Mai et bien d'autres groupes armés irréguliers, comme l'Union des patriotes congolais (UPC), également connue comme étant l'un des groupes de miliciens de l'ethnie hema; les forces du commandant Masunzu¹¹; et les milices de l'ethnie lendu ont également participé aux combats dans l'Est de la RDC.

Initiatives en faveur de la paix

En juillet 1999, sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le gouvernement de la RDC, les groupes d'opposition armés congolais et des États étrangers ont signé l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka¹². Pour contrôler le respect de cet accord, l'ONU a déployé une force de maintien de la paix, la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC).

Par ailleurs, conformément à cet accord, plusieurs pays étrangers impliqués dans le conflit ont commencé à s'en désengager. La plupart des troupes étrangères, y compris celles de l'Angola, de la Namibie, de l'Ouganda, du Rwanda et du Zimbabwe, se sont retirées au cours de l'année 2002. Le retrait des troupes rwandaises et ougandaises s'est effectué en application de deux accords de paix bilatéraux distincts avec le gouvernement de la RDC. La plupart des signataires n'ont pas respecté les accords de paix, et les combats se sont poursuivis dans l'Est de la RDC, particulièrement dans les provinces de l'Ituri et de Kivu.

Le Dialogue inter-Congolais (DIC) a été engagé en 2001, dans l'idée d'aborder les aspects internes du conflit qui secoue la RDC. En décembre 2002, les divers interlocuteurs ont signé l'Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo, ouvrant la voie à l'établissement d'un gouvernement de transition pour juin 2003. L'Accord tenait compte de tous les principaux belligérants congolais¹³. Les participants au DIC ont adopté 36 résolutions sur l'établissement d'une paix durable, dont une résolution sur la démobilisation des enfants-soldats et des personnes vulnérables et leur réintégration, et une résolution sur les programmes d'urgence dans les différents secteurs sociaux, qui prévoit des politiques précises sur l'aide sociale d'urgence destinée aux enfants et aux jeunes.

En octobre 2002, plus de 90 p. 100 des bataillons des Forces de défense du peuple ougandais [Uganda People's Defence Forces (UPDF)] ont quitté leurs positions en RDC¹⁴, mais sont restés présents à Bunia, conformément à l'accord bilatéral signé entre l'Ouganda et la RDC. Amnesty International (AI) et d'autres organisations œuvrant pour les droits de la personne ont fait part de leurs craintes quant au manque d'impartialité de l'UPDF dans les scènes de violence en Ituri. Conformément aux accords, les forces de l'UPDF se sont officiellement retirées du district d'Ituri en avril 2003, entraînant une flambée de violence excessive et une insécurité chronique. (Voir plus loin *Personnes déplacées et violences en Ituri*).

Comme en témoigne la crise qui sévit en Ituri, le retrait des troupes étrangères n'a pas permis à la paix de s'installer en RDC et n'a mis fin ni à l'exploitation économique, ni aux violations des droits humains. Il est vrai que le retrait de ces troupes a été largement

approuvé par la communauté internationale et a certainement contribué au lancement d'initiatives en faveur de la paix. Toutefois, l'insécurité et la violence chronique ont fait de l'ombre aux progrès globalement accomplis grâce à l'Accord de Lusaka et compromis la durabilité des résultats positifs qui avaient été atteints.

Outre la situation rapportée en Ituri, l'International Crisis Group et certains analystes considèrent que le conflit dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu constitue un obstacle fondamental à l'établissement d'une paix durable. Cette situation n'a pas encore été abordée de façon adéquate dans les négociations. Les rapports publiés au printemps 2003 confirment la poursuite des agressions, des pillages, des mises à sac, du recrutement d'enfants et du ciblage des infrastructures sociales dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, particulièrement par le RCD-G. Les organisations humanitaires font état d'une hausse du nombre de victimes d'agression sexuelle, notamment de viols de jeunes filles par des membres du RCD-G au Sud-Kivu.

Exploitation illicite des ressources naturelles

Depuis le mois de juillet 2001, le Conseil de sécurité de l'ONU reçoit des rapports préparés par un groupe d'experts indépendants sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC. Un rapport de 2002 (S/2002/565) précise que les combattants armés veulent contrôler les ressources naturelles afin de financer leurs opérations par l'exploitation des principales ressources minérales de la région : cobalt, coltan, cuivre, diamants et or. L'utilisation des enfants comme main-d'œuvre forcée est un élément clé de l'exploitation illicite des ressources naturelles (voir plus bas, *Trafic et exploitation*). Le déplacement forcé, les meurtres, les agressions sexuelles et l'abus de pouvoir pour le gain économique sont directement liés au contrôle, par les forces militaires, des sites d'extraction des ressources et à la présence de ces troupes dans la région. Pratiquement aucun revenu n'est consacré aux services publics, à la santé ou à l'éducation.

L'exploitation des ressources naturelles de la RDC est effectuée par des agents tant locaux qu'étrangers : armées étrangères, groupes d'opposition armés étrangers, groupes d'opposition armés congolais et milices Mai-Mai. Par exemple, on soupçonne le Rwanda d'exporter des millions de dollars de coltan chaque année et l'Ouganda d'exporter d'énormes quantités d'or et de diamants; le Zimbabwe a le droit d'exporter du bois tropical congolais et l'Angola contrôle une grande partie de l'industrie pétrolière congolaise. L'ONU groupe d'experts indépendants a également cité 85 entreprises de commerce international basées en Afrique, en Amérique du Nord, en Asie, aux Caraïbes, en Europe et au Moyen-Orient qui sont considérées comme étant en violation des directives énoncées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'attention des multinationales¹⁵. L'Afrique du Sud, Le Burundi, le Kenya, le Mozambique, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République du Congo, le Rwanda, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe seraient des voies de transit majeures pour les matières premières qui quittent la RDC. Le groupe d'experts précise également que les liens qui unissent les personnes, les sociétés, les gouvernements et les réseaux criminels dans ce trafic de ressources naturelles sont bien établis.

Aucune disposition de l'Accord de Lusaka ne porte sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et des autres intérêts économiques. Et pourtant, d'après Oxfam, ce trafic est un facteur plus déterminant dans la poursuite du conflit en RDC que la lutte

pour le pouvoir politique. Les analystes affirment qu'il faut prendre des mesures pour régler la question de l'exploitation illicite des ressources naturelles en RDC si l'on veut y établir une paix durable. Dans ce contexte, le gouvernement de la RDC a officiellement lancé son programme national de certification des diamants le 7 janvier 2003 dans le cadre de sa participation au système de certification du Processus de Kimberley, qui vise à limiter l'exploitation illicite des diamants¹⁶.

MONUC

La Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) est une opération de maintien de la paix de l'ONU. Elle a été établie en RDC en 1999. En décembre 2002, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1445, précisant au paragraphe 10 que le Conseil autorisait l'expansion de la MONUC, dont le personnel militaire pourra être porté jusqu'à 8 700 personnes et se composera essentiellement de deux forces d'intervention qui seront déployées par étapes. Le déploiement de la deuxième force d'intervention se fera lorsque la première force ne sera plus capable d'assurer les opérations à elle seule. Selon les représentants de la MONUC, la taille de la force d'intervention atteignait 6 000 militaires au début du mois de juin 2003. Le déploiement de la deuxième force d'intervention n'a pas encore été autorisé. La MONUC comprend également jusqu'à 700 observateurs militaires secondés par une équipe pluridisciplinaire dans les domaines des droits de l'homme, des affaires humanitaires, de l'information, du soutien médical, de la **protection des enfants** et des affaires politiques, ainsi que du personnel d'appui administratif.

Entre autres fonctions, la MONUC est chargée de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations civiles et de promouvoir le respect des droits de la personne, en donnant la priorité aux groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Elle doit donc prêter une attention toute particulière à la situation des enfants-soldats démobilisés. Toutefois, le mandat de la MONUC de protéger les civils se limite aux civils qui courent un danger imminent en présence d'unités armées de la MONUC¹⁷.

En outre, la MONUC interdit strictement tout acte de violence sexuelle ou d'exploitation par des membres militaires et civils de la MONUC, et considère un tel comportement comme un grave écart de conduite. En décembre 2002, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU a fait circuler une note de service faisant le point sur la politique de la MONUC concernant l'interdiction des actes de violence sexuelle et d'exploitation par des membres civils et militaires de la MONUC. Parmi les activités interdites figurent la remise d'argent, de biens ou de services en échange de faveurs sexuelles, et toute activité de nature sexuelle avec des personnes de moins de 18 ans¹⁸.

En janvier 2001, un soldat de la paix de la MONUC a été accusé d'avoir violé une fillette de 10 ans à Goma. Selon des sources onusiennes, les rumeurs d'agression ou d'exploitation sexuelle des femmes et des filles sont fréquentes. Toutefois, il est difficile de confirmer ces informations et peu de plaintes officielles sont déposées contre la MONUC. D'après certaines sources, la MONUC enquête sur toutes les accusations officielles qui sont portées à sa connaissance. Elle aurait avantage à disposer d'experts en techniques d'enquête, pour s'assurer du sérieux des enquêtes consécutives à de telles accusations.

Section de protection de l'enfant de la MONUC

La Section de protection de l'enfant de la MONUC est la plus grande jamais créée au sein d'une opération de maintien de la paix de l'ONU. C'est également la première à déployer des conseillers pour la protection de l'enfant sur le terrain. L'attention importante accordée à la protection des enfants en RDC par l'ONU est attribuable en partie au travail de cette section.

En 2003, Watchlist a publié des recherches sur l'intérêt que l'ONU porte aux questions touchant les enfants dans les résolutions du Conseil de sécurité et les rapports du Secrétaire général sur les situations de conflits. Les antécédents sont très décevants. Toutefois, les résolutions et les rapports rédigés sur la RDC portent davantage sur la protection des enfants que tout autre conflit au monde, conséquence directe des efforts déployés par la Section de protection de l'enfant de la MONUC.

Le mandat de cette section découle des résolutions du Conseil de sécurité sur la RDC et sur la protection des enfants en période de conflit armé. Des conseillers pour la protection de l'enfant ont été déployés dans le cadre de la MONUC dès février 2000.

Les tâches et priorités essentielles de cette section sont les suivantes :

- Assurer la prise en compte des besoins des enfants dans toutes les activités de la MONUC;
- Surveiller et signaler les cas de violations des droits humains internationaux et du droit humanitaire concernant des mineurs et défendre les victimes;
- Centrer les efforts sur la nécessité de mettre fin à l'impunité;
- Avec l'UNICEF et d'autres partenaires, faciliter et encourager le désarmement, la démobilisation et la réintégration des enfants-soldats congolais;
- Faciliter et encourager le désarmement, la démobilisation et le rapatriement des enfants-soldats étrangers;
- Organiser des formations et d'autres activités de renforcement des capacités;
- Veiller à ce que le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé et d'autres sections de la MONUC soient parfaitement tenus au courant des questions touchant les enfants en période de conflit armé;
- Recommander des stratégies et prôner la protection de l'enfant;
- Organiser des activités visant à sensibiliser la population aux droits de l'enfant, notamment en période de conflit armé;
- Financer certains projets touchant les enfants en période de conflit armé (par l'intermédiaire du Norwegian Trust Fund);
- Favoriser l'intégration des questions touchant la protection des enfants dans le processus de paix et la période de transition.

Au moment de la rédaction de ce présent rapport, le personnel de la Section de protection de l'enfant est composé d'un chef de section et de sept conseillers. La Section compte également cinq assistants nationaux et un adjoint administratif. Même s'il s'agit de la plus grande Section de protection de l'enfant jamais formée dans le cadre d'une opération de maintien de la paix de l'ONU, la dimension du pays et l'ampleur des violations des droits des enfants représentent des défis de taille.

Crise humanitaire

L'état de santé alarmant des enfants de la RDC est en partie attribuable à l'impossibilité d'accéder aux services élémentaires et à l'aide humanitaire, due principalement au mauvais état des infrastructures et à l'interdiction d'y accéder posée par les parties au conflit. Selon l'ONU, plus d'un million de PDIP sont dans le plus grand besoin, mais ne peuvent pas accéder à l'aide humanitaire (voir plus loin *Réfugiés et PDIP*). Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) de l'ONU, environ 500 000 de ces PDIP se trouvent en Ituri, et la plupart n'ont pas accès à l'aide humanitaire depuis 1999. Plus d'un million de PDIP se trouvent dans le Nord ou le Sud Kivu et fuient la violence qui oppose les milices Mai-Mai et le RCD-G.

Dans plusieurs cas, des groupes armés ont volontairement empêché le personnel de l'aide humanitaire de se rendre dans certaines régions. Jusqu'en juillet 2002, le RCD-G restreignait l'accès du personnel de l'aide humanitaire à la population d'Uvira, dans le Sud-Kivu, qui accueille environ 50 000 PDIP. Dans d'autres cas, le personnel d'ONG internationales, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), d'organismes de l'ONU et de la MONUC ont été victimes d'intimidations, de harcèlements, de prises d'otages ou ont été délibérément pris pour cibles par des combattants, et même tués par le FDD, *Interahamwe*, les Mai-Mai, le RCD-G et d'autres groupes armés, comme en témoigne le meurtre des six membres du CICR dans le district d'Ituri en 2001.

La restriction des mouvements dans le pays a compliqué la coordination de l'aide humanitaire et des activités économiques entre les régions de l'Est et de l'Ouest du pays. Par exemple, des forces armées établissent régulièrement des points de contrôle le long des routes et des rivières et exigent un droit de passage. Ces situations rendent les déplacements entre zones urbaines difficiles et dangereux. Dans d'autres cas, le mauvais état des infrastructures ou d'autres obstacles logistiques de ce type entravent la distribution de l'aide humanitaire. Ces deux éléments, combinés à la taille du pays, font de la RDC le pays du monde où la distribution de l'aide humanitaire coûte le plus cher.

Enfants non accompagnés et enfants des rues

La guerre, la pauvreté et l'éclatement des mécanismes d'adaptation traditionnels ont jeté les enfants à la rue ou les ont entraînés loin de leur foyer, dans des situations où ils doivent faire face au rejet et à l'exploitation. Refugees International décrit la complexité de cette situation énumérant les nombreuses catégories dans lesquels ces enfants sont classés : enfants vagabonds (le jour), enfants des rues (jour et nuit), enfants en prison, enfants travailleurs, enfants prostitués, enfants accusés de sorcellerie, enfants-soldats démobilisés ou en fuite, enfants déplacés non accompagnés, enfants déplacés et enfants abandonnés. Une nouvelle catégorie a été créée pour les enfants orphelins du SIDA. Tous ces enfants ont un besoin urgent d'être protégés et aidés. Nombreux sont ceux qui entrent dans plus d'une catégorie.

Selon l'UNICEF et d'autres organismes présents en RDC, le nombre d'enfants congolais vagabonds repérés dans les rues des zones urbaines a augmenté. AI signale que le nombre d'enfants des rues répertoriés à Goma et à Bukavu a considérablement augmenté. En 2001, environ 10 000 enfants non accompagnés vivaient dans les rues de Bukavu. Une

source de Kinshasa estime à 40 000 le nombre d'enfants qui vivent dans les rues de cette capitale. À Brazzaville, en République du Congo, plus de 50 p. 100 des enfants des rues affiliés à des programmes du Centre international de secours viennent de RDC. Environ 60 p. 100 de tous les enfants non accompagnés de Brazzaville sont originaires de la RDC.

Les jeunes orphelines et les filles séparées de leur famille sont particulièrement en danger et risquent de manquer de soins et de subir des mauvais traitements. Elles sont souvent victimes d'agressions sexuelles et de discrimination en ce qui a trait à l'accès aux services. Beaucoup d'adolescentes tombent enceintes, deviennent filles-mères ou sont forcées de se tourner vers la prostitution pour survivre. En vertu des lois congolaises, les enfants des rues sont considérés comme des contrevenants. Ils sont régulièrement la cible de patrouilles et d'arrestations par les autorités, la police ou les forces militaires, ou d'autres formes d'abus dans divers secteurs de la société. La séparation de la famille augmente également le risque pour les plus jeunes de se faire recruter de force par des groupes armés. D'autres encore sont abandonnés dans des situations d'une détresse financière telle qu'ils s'enrôlent volontairement dans un groupe armé pour y être nourris et y trouver une forme de sécurité. (Voir plus loin, *Enfants-soldats*)

Les organisations internationales et locales ont mis sur pied des programmes visant à fournir abri, éducation et nourriture à certains enfants vulnérables. Le CICR, l'UNICEF et d'autres organismes ont élaboré des programmes de prévention et de réunification. En février 2003, le CICR a réuni presque 200 enfants et leur famille; beaucoup étaient séparés depuis plusieurs mois en raison du conflit. Selon Aide à l'enfance, des enfants séparés de leur famille depuis les conflits précédents attendent toujours de retrouver les leurs.

Enfants accusés de sorcellerie

Dans toutes les régions de la RDC, des filles et des garçons sont accusés de sorcellerie. Selon les rapports, ce phénomène est assez récent et s'explique probablement par l'éclatement des structures familiales et communautaires dû à la guerre et à la pauvreté. On l'a également associée à la présence croissante des églises de révélation dans des régions où les croyances traditionnelles sont solidement enracinées. On encourage les familles à guetter tout signe de sorcellerie chez les femmes et les enfants, avant de les soumettre à des rituels d'exorcisme.

À Kinshasa et dans d'autres zones urbaines, des enfants auraient été chassés de chez eux après avoir été accusés de sorcellerie par leur famille. À Shabunda, GRAM estime que les Maï -Maï ont séquestré plusieurs filles de leur village ayant été accusées de sorcellerie. Le problème est souvent pire dans les régions les plus pauvres, comme celles de Kadutu et Ibanda à Bukavu.

REFUGIÉS ET PDIP

Le BCAH estime à 2,7 millions le nombre de Congolais déplacés à l'intérieur de leur propre pays et à 378 000 le nombre de réfugiés dans des pays voisins, dont environ 140 000 en Tanzanie; 82 000 au Congo; 56 000 en Zambie; et d'autres encore en Angola, au Burundi, au Kenya, en Ouganda, en République centrafricaine, au Rwanda et au Zimbabwe. Certaines PDIP ont été déplacées à plusieurs reprises pendant la guerre. Le rapport inter-ONG *No End in Sight* précise que 80 p. 100 des familles issues des zones

rurales du Nord et du Sud-Kivu ont été déplacées à répétition depuis le début de la guerre.

Il est impossible d'obtenir des estimations précises des populations déplacées, avec le pourcentage d'enfants, en raison de la taille immense du pays, du mauvais état de ses infrastructures et de l'impossibilité d'accéder à certaines régions. Comme pour d'autres populations déplacées, l'organisation Women's Commission for Refugee Women and Children estime qu'environ 80 p. 100 de toutes les personnes déplacées sont des femmes et des enfants.

Les déplacements massifs dus à la persistance des combats se poursuivent dans toute la RDC. En janvier 2003, au moins 130 000 personnes ont été déplacées autour de Beni et Lubero, apparemment en raison de conflits impliquant le MLC, le RCD-K/ML et le RCD-N. En novembre 2002, des centaines de personnes déplacées ont fui vers le Nord-Kivu à la suite de combats qui ont opposé les groupes armés du RCD-K/ML et du RCD-N dans la province Orientale. Ces personnes ont été dispersées dans des villages le long de routes, sans nourriture, abri ni vêtements. La Commission de vulgarisation des droits de l'homme et de développement (CVDHO), ONG locale basée à Lubumbashi, a estimé qu'en novembre 2002, 100 civils ont été tués et 75 000 déplacés par les combats opposant les forces gouvernementales et les milices Maï-Maï au Nord-Katanga. En mai 2003, des centaines de milliers de personnes, principalement des femmes et des enfants, ont fui leur maison à cause des combats qui faisaient rage à Bunia (voir plus loin *Personnes déplacées et violences en Ituri*).

Outre les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, la RDC accueille environ 330 000 réfugiés d'Angola, du Burundi, de l'Ouganda, de République centrafricaine, du Rwanda et du Soudan et répartis dans tout le pays.

Enfants réfugiés

La majorité des réfugiés congolais vivent au Burundi, au Congo, en Ouganda, au Rwanda, en Tanzanie et en Zambie. Les conditions de vie dans les camps de réfugiés varient d'un pays à l'autre, et d'un camp à l'autre dans un même pays.

Il semblerait que dans certains camps, comme en Zambie, les enfants ont régulièrement accès à des possibilités d'éducation, ainsi qu'à des soins médicaux, de la nourriture et de l'eau. En revanche, l'insécurité et le manque de protection, entre autres problèmes, seraient chroniques dans les camps de réfugiés de Tanzanie et d'autres pays. En Tanzanie et ailleurs, on attribue souvent ces circonstances à l'insuffisance du financement du bureau du Haut Commissaire pour les réfugiés de l'ONU et des autres organismes qui gèrent les camps de réfugiés. D'autres réfugiés congolais vivent dans des zones urbaines ou rurales hors des camps. Par exemple, la grande majorité des réfugiés congolais au Congo sont dispersés sur une bande de près de 500 km le long d'une rivière dans le Nord du pays. Ils sont vulnérables à la violence qui sévit en RDC et qui se fait parfois ressentir de l'autre côté de la frontière et complexifie le travail du personnel d'aide humanitaire. En 2002, plus de 9 000 réfugiés congolais vivant dans des camps de réfugiés au Rwanda ont été rapatriés de force dans des conditions d'extrême pauvreté au Nord-Kivu, d'où beaucoup étaient originaires¹⁹.

Les femmes et les enfants réfugiés congolais, notamment les femmes célibataires ou veuves et les enfants non accompagnés, sont particulièrement vulnérables aux violations de leurs droits et de leur sécurité, comme le recrutement forcé et la violence dirigée contre les femmes en tant que telles, qu'ils vivent à l'intérieur ou à l'extérieur de camps de réfugiés.

Enfants déplacés à l'intérieur de leur propre pays (EDIP)

D'après des estimations de l'ONU, presque 90 p. 100 des PDIP, estimés à 2,7 millions, se trouvent dans la partie Est du pays. De grandes quantités de personnes sont également déplacées dans l'Ouest et dans le Nord du pays. Selon la base de données mondiale sur les PDIP (Global IDP Database), au moins 400 000 PDIP sont probablement des enfants en âge d'aller à l'école primaire.

Il y a relativement peu de camps pour les PDIP en RDC. Ceux qui existent sont souvent la cible d'attaques violentes perpétrées par des groupes armés. Beaucoup de personnes déplacées fuient dans les forêts ou tentent de se mettre à l'abri dans des petits villages avec leurs famille et amis, dans des églises, des entrepôts ou d'autres bâtiments. Le taux de mortalité est élevé parmi les PDIP en raison de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition, des maladies, des mauvaises conditions sanitaires et d'autres problèmes. Des rapports indiquent que les PDIP et les populations touchées par la guerre en général ont souvent les mêmes besoins d'aide humanitaire et de protection. En effet, une évaluation nutritionnelle effectuée en 2001 au Nord-Kivu et au Sud-Kivu a montré que les familles hôtes comme les PDIP souffraient de malnutrition.

La malnutrition est un problème grave chez les EDIP. Selon la base de données mondiale sur les PDIP :

- la majorité des enfants déplacés qui arrivent à Lubumbashi souffrent de malnutrition (2000)
- 14,7 p. 100 des EDIP au Nord-Kivu souffrent de malnutrition aiguë (2000)
- 13,9 p. 100 des EDIP et des enfants de moins de cinq ans résidant à Rwanguba, au Nord-Kivu, souffrent de malnutrition grave (2002)
- à Maniema, les EDIP et les enfants résidents présentent des signes de malnutrition

L'accès aux PDIP est limité, qu'elles se trouvent sur le territoire gouvernemental ou sur le territoire contrôlé par les rebelles. L'accès aux régions contrôlées par le gouvernement s'est toutefois amélioré au cours des derniers mois. Selon le Rapport de mission de l'Unité de PDIP du BCAH, des PDIP dans des régions sous contrôle gouvernemental sont dans le dénuement le plus complet et ne sortiront pas des forêts sans recevoir de l'assistance et des vêtements.

Selon l'ONU, la majorité des EDIP ne sont plus scolarisés depuis 1998. Les enfants déplacés n'ont pratiquement pas accès à l'éducation, ce qui les rend plus vulnérables au recrutement dans les forces armées. Dans l'Est-Katanga, des parents payent les frais de scolarité en double pour que des enfants déplacés puissent aller à l'école.

Personnes déplacées et violences en Ituri

Selon AI, le district d'Ituri dans la province Orientale, au Nord-Est de la RDC, connaît en ce moment l'une des plus graves crises humanitaires et des droits humains du monde. Les gouvernements de la RDC, de l'Ouganda et du Rwanda, ainsi que les groupes et milices d'opposition armés, ont commis de nombreuses violations des droits humains les uns envers les autres, envers les civils et envers le personnel d'assistance humanitaire²⁰. Des groupes armés ont également refusé l'accès des populations civiles à l'aide humanitaire.

Dans le district d'Ituri, plus de 60 000 personnes ont été tuées, estropiées ou gravement mutilées depuis le mois de juin 1999 (S/2003/566). Au cours de la même période, plus de 500 000 personnes ont été déplacées. La plupart des personnes tuées étaient des civils de la communauté ethnique lendu. L'ONU vérifie si des massacres similaires ont eu lieu à l'encontre de la communauté hema. De plus en plus, on attribue la violence qui règne en Ituri à des conflits d'identité ethnique entre les communautés lendu et hema. Toutefois, beaucoup de facteurs jouent un rôle important dans la violence qui persiste et les violations des droits de la personne, notamment les luttes de pouvoirs pour le contrôle des intérêts économiques, la manipulation par des forces armées et l'exploitation des ressources naturelles (or, diamants et bois d'œuvre).

Les violations de la sécurité et des droits des enfants dans ce district sont épouvantables. Les violations les plus fréquentes, le plus souvent perpétrées en toute impunité, consistent en des tueries, des viols systématiques, des enlèvements, des tortures sexuelles, des arrestations et des mises en détention illégales, des déplacements forcés et d'autres formes extrêmes de torture et de cruauté. Selon les rapports, les enfants sont aussi bien les auteurs que les victimes de ces actes. En février 2003, des sources ont indiqué à Refugees International que 75 p. 100 des 15 000 soldats de l'UPC du district d'Ituri ont moins de 16 ans. (Voir plus loin *Enfants-soldats*)

AI a récemment documenté les agressions perpétrées contre les civils, y compris les enfants, dans son rapport *République démocratique du Congo – Au bord du précipice : aggravation de la situation des droits humains et de la situation humanitaire en Ituri*. Les exemples suivants, extraits de ce rapport, illustrent bien les pires atrocités qui sont commises contre les enfants : des enfants forcés de regarder leurs parents et leurs grands-parents se faire massacrer à coups de machette; des jeunes filles violées sous les yeux de leur famille; des enfants forcés de tuer leurs proches; des enfants et des patients dans des hôpitaux tirés de leur lit et tués, et dont on laisse les dépouilles se décomposer à l'air libre pendant des jours; des enfants, y compris des nourrissons, enfermés sans eau ni nourriture jusqu'à la mort; des enfants tués, parfois d'un coup de feu dans le dos, dans des massacres, aux côtés de centaines d'autres civils.

Une équipe spéciale d'enquête de la MONUC envoyée dans la région de Beni/Mambasa en janvier 2003 a confirmé les violations systématiques des droits humains, y compris des actes de cannibalisme et de cannibalisme forcé précédés de mutilations par des groupes armés. À la suite de cette enquête, le directeur de l'information de la MONUC a déclaré que le rapport d'enquête faisait état d'actes épouvantables (un rapport préliminaire sur cette enquête avait été présenté au Conseil de sécurité) comprenant des actes de cannibalisme, comme des bébés dont le cœur a été arraché et donné à manger de force, des jeunes enfants tués, mutilés, des personnes exécutées sous les yeux de leurs famille.

Selon l'équipe spéciale d'enquête, ces actes faisaient partie d'une opération militaire planifiée appelée « Effacer le tableau » (ou l'ardoise), dans le cadre de laquelle le MLC et les forces du RCD- N allaient de ville en ville pour détruire tout ce qu'ils pouvaient. Ce déferlement de violence aurait entraîné le déplacement d'environ 180 000 personnes, faisant de Mambasa, où résident habituellement 30 000 personnes, une véritable ville fantôme.

Le MLC a admis les allégations et inculpé et jugé 27 soldats accusés de ces crimes. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a indiqué que c'est à des autorités légalement reconnues de dispenser la justice.

De plus, les parties en guerre ont entraîné la mort d'un nombre incalculable de civils dans le district d'Ituri en arrêtant délibérément la distribution de l'aide humanitaire. Des forces armées ont régulièrement intimidé le personnel de l'aide internationale et violé leurs droits afin de bloquer les secours aux groupes rivaux. AI a documenté plusieurs incidents de brutalité à l'encontre du personnel de l'aide humanitaire. Les PDIP d'Ituri sont dans le dénuement le plus complet et ont un besoin urgent de nourriture, d'eau potable, d'abri, de médicaments, de vêtements, de couvertures, d'articles de cuisine, etc. Les EDIP et d'autres civils en Ituri souffrent de malnutrition, de paludisme, de la rougeole, d'infections respiratoires et d'autres maladies.

La Commission de pacification de l'Ituri (CPI) a été instaurée à Bunia, plus grande ville de l'Ituri, le 4 avril 2003. Composée de 177 membres, elle est essentiellement chargée de concevoir et d'établir une nouvelle autorité administrative dans le district d'Ituri, avec des structures de respect de la loi et de maintien de l'ordre²¹. Peu de temps après sa mise sur pied en avril, la CPI a lancé un appel officiel pour la protection des enfants. Les Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) se sont également engagé à se retirer de la RDC le 24 avril, conformément au calendrier révisé de l'Accord de Luanda de septembre 2002.

Au même moment, l'ONU et d'autres entités faisaient part de leurs graves préoccupations au sujet de la violence qui continuait de régner dans le district. Le Conseil de sécurité a adopté la Résolution 1468 en mars 2003, exprimant sa plus vive préoccupation à l'égard des combats sanglants qui se déroulaient à Bunia et demandant à toutes les parties au conflit dans le district d'Ituri de mettre fin immédiatement aux hostilités et de signer un accord de cessez-le-feu sans conditions (S/RES/1469 2003).

Après le retrait des Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) le 24 avril, Bunia plongea dans la violence et l'insécurité alors que l'UPC et d'autres milices se battaient pour prendre le contrôle de cette région. L'ONU estime à plus de 415 le nombre de personnes qui ont été tuées dans les jours qui ont suivi, dont deux bénévoles de la Croix-Rouge. Deux observateurs militaires de la MONUC ont également été tués dans le district d'Ituri. Selon le HCR, au moins 20 000 réfugiés, principalement des femmes et des enfants, ont fui vers l'Ouganda pour échapper à la violence qui faisait rage dans le district d'Ituri. La MONUC abrite 12 000 personnes, principalement dans son QG de Bunia et dans un camp logistique situé près de l'aéroport.

De hauts représentants de l'ONU ont lancé un cri d'alerte pour prévenir la catastrophe humanitaire et le génocide éventuel qui se dessinent. Le 30 mai 2003, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la Résolution 1484 autorisant le déploiement d'une force multinationale intérimaire d'urgence qui cherchera à stabiliser la situation à Bunia, pour répondre à une demande du Secrétaire général de l'ONU. Au moment où le présent rapport a été rédigé, la France faisait part de ses intentions de prendre la tête d'une force multinationale.

SANTÉ

En matière de santé, l'infrastructure, déjà en lambeaux avant le déclenchement des hostilités en 1998, est encore plus mal en point. De nombreux établissements de santé ne fonctionnent plus parce que le personnel a fui, qu'il n'y a plus de réserves ou que les bâtiments ont été endommagés ou entièrement détruits dans le but de menacer et d'intimider les civils. Selon le rapport *No End in Sight*, 40 p. 100 de l'infrastructure de soins de santé a été détruite à Masisi, au Nord-Kivu. Le déclenchement constant d'épidémies met le système à plus rude épreuve.

D'après certaines organisations de l'ONU, plus de 70 p. 100 des Congolais n'ont pas accès aux soins de santé officiels, soit parce qu'ils sont trop pauvres pour payer ces services, soit parce qu'ils sont incapables de s'y rendre. Selon un rapport du Comité international de secours (IRC) publié en avril 2003, qui portait sur la mortalité en République démocratique du Congo et présentait les résultats d'une étude nationale effectuée entre septembre et novembre 2002 (*Mortality in the Democratic Republic of Congo: Results from a Nationwide Survey, Conducted September to November 2002, reported April 2003*), la majorité des décès d'enfants de moins de cinq ans sont imputables à des syndromes fébriles, la diarrhée, la mortalité néonatale, des infections respiratoires aiguës, la rougeole et la malnutrition. L'IRC précise également que l'état de santé de la population de l'Est du pays est bien plus mauvais que dans l'Ouest. L'état de santé des populations de l'Ouest est déjà relativement mauvais par rapport à l'état de santé généralement enregistré en Afrique. En 1998, il n'y avait que 2 560 médecins en exercice pour toute la population, soit plus de 50 millions de personnes; 930 d'entre eux exerçaient à Kinshasa, selon le rapport *No End in Sight*.

D'après l'enquête par grappe à indicateur multiple de l'UNICEF réalisée pour la RDC en 2001 et rendue publique en 2002, seuls 45,7 p. 100 des habitants de la RDC ont accès à l'eau potable. Les possibilités d'accès varient d'une région à l'autre, avec 23,7 p. 100 dans la province de l'Équateur, et 89 p. 100 à Kinshasa. Selon Oxfam-GB, dans certaines zones rurales, le taux peut ne pas dépasser les 3 p. 100.

Sécurité alimentaire et malnutrition

- **41 p. 100 : taux de malnutrition globale relevé chez les enfants de moins de cinq ans qui se trouvent dans les régions contrôlées par les forces d'opposition armées** (Base de données mondiale sur les PDIP, 2001–2002)
- **42 p. 100 : taux de malnutrition globale relevé chez les enfants qui vivent dans certaines régions contrôlées par le gouvernement** (Base de données mondiale sur les PDIP, 2001–2002)
- **16 p. 100 : taux d'enfants de moins d'un an qui souffrent de malnutrition aiguë** (UNICEF, 2001)

À l'occasion d'une conférence régionale sur la nutrition organisée à Kinshasa en octobre 2002, un représentant du ministre de la Santé de la RDC a déclaré que la malnutrition était responsable, chaque année, de près de 54 p. 100 des décès d'enfants enregistrés dans les hôpitaux.

En novembre 2002, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait savoir qu'entre 10 et 30 p. 100 de la population qui vit dans plusieurs régions de l'Est de la RDC, y compris la province Orientale, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, souffrent de malnutrition aiguë; les femmes et les enfants étant les plus touchés. Dans le Sud et l'Est du pays, les enquêtes nutritionnelles ont indiqué à maintes reprises des taux de malnutrition aiguë et de mortalité très élevés. À Kasai, dans la province Orientale, une étude réalisée par le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies en juin 2002 a montré que 75 p. 100 de tous les enfants interrogés avaient été malades au cours des deux semaines précédentes, révélant ainsi la présence de malnutrition et de vulnérabilité à d'autres maladies. Selon Global IDP Database (la base de données mondiale sur les PDIP), les taux de malnutrition atteignent 28 p. 100 parmi les jeunes enfants du Katanga. Au printemps de 2001, le Programme alimentaire mondial (PAM) a réalisé une évaluation nutritionnelle à Kasika, dans le Sud-Kivu, qui s'est récemment ouvert à l'aide humanitaire. À première vue, l'équipe chargée de cette évaluation a été très surprise de constater que les taux de malnutrition étaient plus élevés chez les adultes que chez les enfants, avant de comprendre que les enfants étaient déjà morts.

Dans de nombreuses régions de la RDC, l'insécurité alimentaire est chronique, particulièrement dans les régions très vulnérables situées près du front. Selon le rapport du Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies sur la situation nutritionnelle des réfugiés et des personnes déplacées [*Report on the Nutrition Situation of Refugees and Displaced Populations (RNIS)*], bon nombre de ces régions ont pourtant un énorme potentiel agricole. Les combats qui font rage tant dans les zones urbaines que dans les régions rurales ont eu de terribles répercussions sur la sécurité alimentaire et ont rendu l'accès à la nourriture et la disponibilité de celle-ci plus difficiles. L'effondrement de l'économie et le taux de chômage extrêmement élevé nuisent au pouvoir d'achat dans tout le pays.

Les voies commerciales vers Kinshasa ont été coupées, et la capitale maintenant isolée est obligée de tirer ses ressources des provinces avoisinantes et des importations de nourriture en provenance de l'étranger. Le prix des ressources alimentaires a donc grimpé en flèche, et les résidents locaux ne sont plus en mesure d'acheter. Les études sur l'absorption alimentaire réalisées à Kinshasa et citées dans le rapport RNIS 2001 révèlent que l'absorption quotidienne moyenne est inférieure d'environ 40 p. 100 aux normes internationales généralement reconnues comme acceptables. Le RNIS révèle également que les taux de malnutrition chronique sont de 18 p. 100 chez les enfants vivant à Kinshasa et de 30 p. 100 chez les enfants qui vivent à la périphérie de la capitale (2001).

De nombreuses ONG internationales et l'UNICEF, avec le soutien du PAM et de la FAO, ont mis sur pied des centres de nutrition ou des ponts alimentaires aériens pour aider ces personnes, mais les ressources et l'accès restent insuffisants.

Maladies

Les taux élevés de maladies infectieuses et les faibles taux d'immunisation représentent des problèmes fondamentaux dans toute la RDC. La paludisme et la rougeole sont les deux principales causes de mortalité en RDC. La diarrhée, la dysenterie, le paludisme, la rougeole, la méningite, la tuberculose et d'autres maladies dont on peut guérir tuent des milliers d'enfants chaque mois. En 2002, le choléra et la rougeole ont atteint des proportions épidémiques dans plusieurs régions. Il y a eu des épidémies de fièvre virale hémorragique dans la province Orientale; de grippe dans l'Équateur; et d'infection respiratoire aiguë dans l'Est-Kasaï. Au Katanga, on a comptabilisé 25 000 cas de choléra entre septembre 2001 et octobre 2002. Kalemie, Mbuji Mai au Kasaï et Bunia en Ituri sont également gravement touchées. La majorité des victimes de ces épidémies sont souvent de jeunes enfants et des personnes de plus de 60 ans.

D'après l'enquête par grappe à indicateur multiple de l'UNICEF, 44 p. 100 des enfants interrogés n'avaient pas de carte de vaccination le jour de l'enquête, réalisée en 2001. L'UNICEF déclare également que seulement 15 p. 100 des enfants de moins d'un an ont reçu le vaccin antidiphtérique, antitétanique et anticoquelucheux et qu'environ 54 p. 100 des enfants n'ont pas été vaccinés contre la rougeole. En 2002, la rougeole a tué au moins 220 enfants en RDC, essentiellement à Kinshasa, au Nord et au Sud-Kivu et au Katanga. L'UNICEF souhaite vacciner 28,5 millions d'enfants en RDC en 2003. En 2002, l'UNICEF, MSF et d'autres organismes ont réalisé des campagnes de vaccination contre la rougeole dans des régions ciblées, surtout dans l'Est de la RDC. En 2003, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination aidera le gouvernement à vacciner environ 700 000 enfants en RDC contre la fièvre jaune et la rougeole à la fois.

Les Journées nationales de vaccination contre la polio, financées par l'UNICEF et l'OMS, sont plutôt concluantes depuis 1999. Toutefois, dans certaines régions des provinces Orientale, Sud-Kivu et Maniema, des enfants n'ont jamais été vaccinés en raison de l'insécurité qui y règne. En 2002, la campagne de vaccination contre la polio réalisée dans l'Est du pays a donné des résultats généralement satisfaisants selon l'ONU. L'OMS a annoncé que 9,1 millions d'enfants avaient été vaccinés au cours des deux phases du programme, mais que la troisième phase avait été moins satisfaisante en raison de la reprise des hostilités dans certaines régions.

Protection maternelle

Les femmes enceintes semblent être deux à trois fois plus susceptibles de mourir de mort violente que les autres femmes, selon l'enquête du Centre international de secours réalisée en 2001 sur la mortalité dans l'Est de la République démocratique du Congo (*Mortality in Eastern Democratic Republic of Congo*). Le taux de mortalité anormalement élevé dans l'Est de la RDC (2 000 morts pour 100 000 naissances dans les zones urbaines) témoigne des répercussions de ce conflit armé. Le manque de moyens de transport et de médicaments, et le mauvais état du matériel médical posent de graves problèmes.

Le risque de mortalité maternelle est plus élevé chez les adolescentes que chez les femmes plus âgées. Ce risque, combiné au fait que le taux de grossesse chez les adolescentes en RDC est très élevé, notamment dans les zones rurales et chez les femmes et les jeunes fille peu instruites, peut expliquer, en partie, le taux de mortalité maternelle

élevé. D'après l'enquête par grappe à indicateur multiple de l'UNICEF, 20 p. 100 des adolescentes de RDC âgées de 15 à 19 ans ont au moins un enfant.

VIH/SIDA

Selon ONUSIDA et l'OMS, environ 1 300 000 personnes vivaient avec le VIH/SIDA en RDC en 2000; le taux de prévalence chez les adultes était estimé à 4,9 p. 100. L'UNICEF précise que les rapports les plus récents mentionnent que jusqu'à 20 p. 100 de la population pourrait être infectée. En 2001, on estimait à 120 000 le nombre de décès dus au VIH/SIDA et à 930 000 le nombre d'enfants de moins de 15 ans qui avaient perdu leur mère ou leurs deux parents du SIDA depuis le début de l'épidémie.

Au cours des années qui ont précédé le déclenchement du conflit en 1998, des foyers d'infection par le VIH/SIDA étaient visibles en RDC. On attribue ce phénomène en partie à la circulation intensive qui existe sur les deux grandes routes africaines entrant en RDC par le Sud et l'Est, et qui relie une zone dévastée par le VIH/SIDA à Goma, Beni, Uvira, Bukavu, Baraka, Lubumbashi et à d'autres régions peuplées de RDC.

Aujourd'hui, tant les populations rurales qu'urbaines sont touchées par l'épidémie de VIH/SIDA. Selon Vision mondiale, les régions les plus touchées sont Kinshasa, la province Orientale, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Maniema et les centres urbains de Lubumbashi, Likasi et Kolwezi au Katanga. Les taux d'infection dans le Sud et l'Est du pays devraient augmenter rapidement en raison du conflit et des voies de circulation. Dans *Women, War, Peace* (Femmes, guerre et paix), un groupe d'experts indépendants commente une étude réalisée dans le Nord-Kivu qui estimait les taux d'infection à 54 p. 100 chez les femmes adultes, 32 p. 100 chez les hommes adultes et 26 p. 100 chez les enfants.

Les principaux facteurs favorisant la propagation du VIH en RDC sont les suivants :

- mouvement de grands nombres de personnes déplacées;
- présence élevée de soldats;
- présence de soldats issus de pays où le taux de prévalence du VIH/SIDA est relativement élevé, comme l'Angola, le Burundi, l'Ouganda, le Rwanda et le Zimbabwe;
- rareté et coût élevé des transfusions de sang non infecté dans les zones rurales;
- absence d'examens sanguins (la plupart des établissements de santé ne possèdent pas de nécessaires d'examens VIH);
- taux élevés de MTS parmi les travailleurs du sexe et les clients, et manque de préservatifs (particulièrement en dehors de Kinshasa et des capitales provinciales);
- violence sexuelle;
- absence de services de santé en matière de sexualité et de services de santé périnatale.

Par ailleurs, le conflit a causé un effondrement massif de l'économie, qui a engendré une pauvreté extrême et forcé les femmes et les filles à se vendre pour de l'argent ou pour assurer leur « protection ».

L'accès restreint à l'éducation et à l'information sur les facteurs de transmission du virus est également cité comme une cause prépondérante de la propagation du VIH/SIDA. Par exemple, la croyance est largement répandue en RDC que l'infection par le VIH/SIDA

est consécutive à un acte de sorcellerie ou est une punition de Dieu. Certaines personnes croient qu'un esprit ou un fantôme a pris possession de la victime du VIH/SIDA. La RDC a été l'un des premiers pays africains à reconnaître la propagation du VIH/SIDA au début des années 1990, mais la guerre a considérablement ralenti la mise en œuvre de programmes d'information sur cette maladie.

ÉDUCATION

La RDC figure sur la liste de la Banque mondiale des cinq pays du monde où le plus grand nombre d'enfants ne sont pas scolarisés. Au total, 66 p. 100 des garçons et 51 p. 100 des filles en âge d'aller à l'école primaire y ont été inscrits en 2001, selon l'UNICEF; il est probable que le taux de présence soit bien plus bas. L'UNICEF a également estimé que 3 à 3,5 millions d'enfants âgés de 6 à 11 ans n'avaient pas accès à l'éducation de base en 2000-2001; sur ce chiffre, on estimait à 2 millions le nombre de filles. Ce qui signifie qu'environ 50 p. 100 des enfants en âge d'aller à l'école primaire sont complètement exclus du système d'éducation.

Les églises et les réseaux paroissiaux de toutes les provinces de la RDC ont bâti des écoles qu'ils dirigent. En dépit de cet effort important, on estime à 70 p. 100 le nombre d'enfants qui n'ont pas accès à l'éducation dans l'Est du pays. Dans certaines régions de déplacement forcé, de désertion ou de retour récent, il n'y a pas d'école. Selon une source locale, les écoles situées à Fizi, Bunyakiri, Mwenga et Shabunda dans le Sud-Kivu, sont fermées. Seuls 64 p. 100 des enfants inscrits parviennent à la cinquième année, d'après le rapport de 2002 de l'UNICEF *La situation des enfants dans le monde*. Dans les zones rurales, le taux d'abandons scolaires est en forte croissance, car de nombreuses familles n'ont pas les moyens de payer les frais de scolarité.

Les enseignants sont souvent très mal rémunérés. Dans le Nord-Kivu, ils ont reçu leur dernier salaire déclaré de 5,82 \$US par mois en 1995. Depuis, c'est aux écoles de recueillir des fonds pour payer les enseignants et couvrir les autres coûts de fonctionnement. Dans la plupart des régions, si ce n'est toutes, on compte sur les parents pour contribuer aux frais de fonctionnement des écoles. Les salaires des enseignants varient de 1 à 15 \$US par mois dans les zones rurales et de 15 à 30 \$US dans les zones urbaines du district d'Ituri. En raison de l'inflation galopante, le salaire réel est souvent considérablement inférieur. De nombreuses écoles du pays sont dévastées. Il n'y a plus de livres et souvent, les élèves n'ont pas d'uniforme.

D'après l'UNICEF, moins de 1 p. 100 du budget national est consacré à l'éducation. Le gouvernement a expliqué qu'en ce moment il concentrait ses ressources à l'effort de guerre. Dans les zones qui ne sont pas sous contrôle gouvernemental, la situation n'est guère plus reluisante. Par exemple, en Ituri et dans le Nord-Kivu, les forces qui contrôlent la région n'ont pas mis en place de programmes scolaires.

La disparité entre les sexes dans le taux de scolarisation s'élève à 15 p. 100. Elle est imputable aux multiples obstacles que doivent surmonter les filles pour accéder à l'éducation. Par exemple, le coût d'éducation des filles est extrêmement élevé si l'on considère les frais de scolarité prohibitifs et la participation régulière des filles aux tâches familiales et agricoles. La nature patriarcale de la société pousse de nombreuses familles à se priver de leurs ressources pour pouvoir scolariser les garçons aux dépens des filles.

Certains parents décident de garder leurs filles à la maison pour des raisons de sécurité. Les écoles sont souvent éloignées, les conditions de travail y sont misérables, et il est de plus en plus manifeste que les enseignants y exercent un harcèlement sexuel contre les filles. De plus, les conditions d'apprentissage ne sont généralement pas favorables à la réussite scolaire des filles.

VIOLENCE ENTRE LES SEXES

Toutes les parties au conflit en RDC perpétuent des actes de violence sexuelle et font du viol une arme de guerre. Le rapport de Human Rights Watch (HRW), *La guerre dans la guerre*, dénonce ce problème considérable dans l'Est du pays. HRW documente l'utilisation répandue, et parfois même systématique, du viol par les troupes rwandaises et par leurs alliés, le RCD-G, les Mai-Mai et les groupes d'opposition armés du Burundi et du Rwanda.

HRW explique que les combattants violent les femmes et les filles au cours d'opérations militaires visant à punir la population civile locale d'avoir soi-disant soutenu « l'ennemi ». Dans de nombreux cas, les Mai-Mai enlèvent et violent les femmes et les filles, et les utilisent comme esclaves sexuelles et domestiques, parfois pendant plus d'une année. Les femmes et les filles sont souvent attaquées pendant qu'elles s'occupent à leurs tâches quotidiennes, notamment lorsqu'elles travaillent dans les champs, ramassent du bois de chauffage ou se rendent à l'école ou au marché.

HRW et d'autres organisations ont signalé des cas d'une effroyable brutalité. Par exemple, dans le rapport *La guerre dans la guerre*, HRW expose deux cas d'agresseurs qui ont introduit des armes à feu dans le vagin de leur victime avant de tirer. Dans d'autres cas, les agresseurs ont mutilé les organes sexuels des femmes à coups de couteaux ou de lames de rasoir. Certaines victimes étaient âgées d'à peine cinq ans. Les victimes sont fréquemment traumatisées et stigmatisées par la population. En outre, elles contractent souvent des MTS, dont le VIH. Dans certains cas, les femmes et les filles sont blessées à un point tel qu'il faudrait leur faire subir une chirurgie reconstructrice. En raison du manque de services médicaux dans tout le pays, la plupart des victimes ont peu d'espoir d'être soignées de leurs blessures ou des MTS qu'elles ont contractées.

Plusieurs rapports publiés au printemps de 2003 font état de la violence sexuelle fréquente, notamment du viol des femmes et des jeunes filles par des combattants du RCD-G au Sud-Kivu.

TRAFIC ET EXPLOITATION²²

La RDC est le pays d'origine de nombreuses personnes victimes de trafic, selon un rapport du département d'État américain daté de juillet 2001 sur le trafic des personnes (*Trafficking in Persons Report*). Le gouvernement congolais fait peu, voire pas d'efforts, pour régler ce problème, et le système juridique du pays ne dispose pas de lois contre le trafic.

Selon le département d'État américain, les femmes congolaises, vraisemblablement les adolescentes également, sont victimes de trafic vers l'Europe, principalement la France et la Belgique, à des fins d'exploitation sexuelle. Il semblerait que les garçons soient victimes de trafic par les troupes et les groupes rebelles ougandais à des fins militaires.

Les Mai-Mai, le RCD-G et les soldats rwandais et ougandais enlèveraient des femmes et des filles congolaises au cours d'expéditions militaires. Des groupes rebelles de pays voisins ont également enlevé des enfants congolais pour les réduire à l'état d'esclaves, d'esclaves sexuels ou de soldats.

La prostitution des femmes et des filles est très répandue en RDC et dans certains camps de réfugiés congolais installés dans des pays voisins. Selon le rapport annuel de 2002 de Projet GRAM portant sur la situation des droits humains dans le Sud-Kivu, *Human Rights Situation in South Kivu Province: Born for War, Violence or Peace? Children Sacrificed in Eastern DR Congo*, des enfants pauvres, vivant dans des quartiers pauvres, des villes ou même des carrières sont contrôlés et exploités par des professionnels de la prostitution qui ne leur fournissent pas de préservatifs pour se protéger contre le VIH et les autres MTS. Tout le monde sait que les prostitués qui n'utilisent pas de préservatifs peuvent exiger un montant plus élevé.

Beaucoup d'enfants travaillent pour leur famille. Certains font plus de 10 kilomètres à pied par jour pour aller chercher de la nourriture et d'autres provisions. À Kalonge, dans le Sud-Kivu, la plupart des familles ont perdu leurs effets personnels, pillés par des hommes armés souvent aidés d'enfants²³.

À Shabunda et dans d'autres villes, différents groupes armés utilisent les enfants pour transporter les biens volés à leurs propres familles. Selon une ONG locale, dans certaines régions, la police utiliserait des enfants pour accoster les petits vendeurs et leur voler du manioc, de la viande et d'autres aliments. Selon AI les militaires rwandais et le RCD-G présents à Shabunda ont forcé de jeunes enfants de 13 ans à participer à une pratique connue en kiswahili sous le terme *Ulinzi* (sécurité), en vertu de laquelle les familles doivent « prêter » un membre de la famille chaque jour pour effectuer des patrouilles de sécurité.

Le travail des enfants dans l'exploitation des ressources naturelles

Dans le rapport S/2002/565 du Groupe d'experts indépendants, le coût humanitaire de l'exploitation continue des ressources naturelles en RDC est élevé, particulièrement dans l'Est du pays :

Des populations locales, y compris des enfants, sont enrôlées par des forces militaires dans différentes régions et mises au travail forcé pour l'extraction des ressources naturelles. D'autres tactiques, comme la destruction des infrastructures de production agricole sont, paraît-il, employées par différents groupes armés pour contraindre les populations locales à participer à l'extraction des ressources.

Les enfants sont également utilisés comme concasseurs de pierres, communément appelés « twangeuses », pour faire du gravier dans les carrières. Une fois concassé, le coltan, utilisé dans des dispositifs électroniques, peut poser un risque pour la santé en raison de son taux élevé de radioactivité. Le rapport de 2003 d'AI intitulé *Nos frères qui les aident à nous tuer* cite un rapport rédigé par une ONG locale, *Héritiers de la Justice*, qui souligne la croissance des problèmes respiratoires dont sont victimes un grand nombre de femmes ayant transporté et concassé du coltan. Dans la région de Lubero,

dans le Nord-Kivu, on signale une hausse des naissances d'enfants déformés et morts-nés mis au monde par des mères qui ont déjà concassé et transporté du coltan.

On dénonce également l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants à l'intérieur et à proximité des mines de coltan. AI souligne que dans le Sud-Kivu, des filles âgées de 12 ou 13 ans en 2001 qui avaient été abandonnées par leur famille ou déplacées à cause du conflit, se voyaient offrir un hébergement et de la nourriture en échange du revenu qu'elle tirait de la prostitution dans les mines. Les familles appauvries poussent leurs enfants à la prostitution ou donnent leurs filles à des hommes, qui les emmènent à la mine en échange d'argent ou de biens. Il semble qu'une grande partie de ces filles contractent le VIH/SIDA et/ou tombent enceintes.

MINES TERRESTRES ET MUNITIONS NON EXPLOSÉES

La RDC a adhéré au Traité d'interdiction des mines le 2 mai 2002. Pourtant, diverses parties au conflit utilisent encore ces armes. L'insécurité et l'infrastructure restreinte rendent impossible le recueil de données précises sur les blessures et les décès dus aux mines terrestres. Aucune étude d'impact national n'a jamais été réalisée.

À l'occasion d'une conférence internationale sur l'action contre les mines organisée par le gouvernement de la RDC en 2002, un représentant du RCD-G a déclaré que son groupe essaierait d'observer les principes du traité mais qu'il a toujours l'intention d'utiliser les mines antipersonnel. Outre les forces gouvernementales et les forces d'opposition, des troupes du Burundi, de l'Ouganda, du Rwanda et du Zimbabwe sont accusées depuis longtemps d'utiliser des mines en RDC, selon la Campagne internationale contre les mines terrestres (CIMT). On ne dispose pas d'éléments de preuve récents de l'usage continu des mines. Toutefois, plusieurs blessures provoquées par des mines terrestres signalées en Ituri, y compris la mort d'un observateur militaire de la MONUC le 26 avril 2003, tendent à indiquer qu'on les utilise toujours dans cette région.

En février 2002, le Service de l'action antimine des Nations Unies a établi un centre de coordination de l'action antimine à Kinshasa, ainsi qu'un bureau régional à Kisangani. Après une évaluation préalable réalisée par ce centre, il semble que la plupart des belligérants, y compris tous les alliés internationaux, ont largement utilisé les mines terrestres, notamment sur les différents fronts. Par ailleurs, des munitions non explosées sont disséminées en de nombreux lieux où les combats se sont déroulés.

Des mines ont été enfouies dans des lieux ou à proximité de lieux comme des marchés, des aéroports, des zones agricoles, des hôpitaux, des chemins, des routes et des maisons, selon une enquête non officielle sur les mines dans l'Est de la RDC, qui a été citée dans le Rapport de l'Observatoire des mines 2002 de la CIMT. On pense que cette région du pays est la plus touchée par le problème. Par conséquent, les mines ont des répercussions énormes sur la population puisqu'elles limitent l'accès aux zones civiles et, en définitive, empêchent la distribution de l'aide humanitaire. Les enfants sont particulièrement menacés par ce problème.

ARMES LÉGÈRES

La guerre qui fait rage à l'heure actuelle en RDC est principalement menée à l'arme légère. Des millions d'entre elles sont en circulation, notamment dans l'Est du pays. Selon le rapport 2001 d'Oxfam *Under Fire: The Human Cost of Small Arms in North-East Democratic Republic of Congo*, ces armes sont utilisées tant dans les conflits ethniques que dans la guerre en général qui déchire la RDC. D'après Oxfam, la violence perpétrée avec ces armes à l'encontre des civils, y compris des enfants, frappe sans discrimination. Dans certaines régions, des incidents quotidiens de violence armée sont signalés, et des civils sont souvent surpris dans les échanges de tirs au cours d'affrontements militaires. Une étude du Comité international de secours (IRC) estime à un sur huit le nombre de ménages dans l'Est du pays où s'est produite une mort violente depuis le début de la guerre. Environ 80 p. 100 de ces morts étaient des femmes et des enfants.

La prolifération des armes légères est en partie responsable du taux de mortalité alarmant d'environ 750 p. 100 000, selon le document *Disarmament: Stop the Scourge: The Democratic Republic of Congo (DRC)* rédigé par l'association UN Association-United Kingdom (UNA-UK). Les armes sont utilisées pour perpétrer la violence et violer les droits humains : viols, agressions, exécutions sommaires et déplacements forcés. On trouve si facilement une arme que la criminalité, la violence arbitraire et la militarisation des membres de la société, y compris des plus jeunes, se développent à toute vitesse. De plus en plus, les civils se servent d'armes à des fins non militaires. L'organisation Projet GRAM signale que la violence augmente dans les villages en conséquence de la prolifération des armes légères.

Il est très difficile de vérifier les voies d'entrée illicite des armes qui parviennent en RDC. La prolifération des armes légères est soutenue par un réseau complexe de canaux qui passent par des pays voisins, selon UNA-UK et Pax Christi International. On sait que les armes arrivent en provenance du Rwanda, du Soudan et de pays voisins de l'Ouest; mais la majorité des armes légères sont apportées par les soldats des Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) en Ituri et au Nord-Kivu. Le gouvernement de la RDC a également été soupçonné d'approvisionner les groupes rebelles. Selon Oxfam, l'Ouganda a utilisé des entreprises privées, y compris une société suisse, pour faire expédier des armes dans l'Est de la RDC. La Corée du Nord a approvisionné les gouvernements de l'Ouganda et de la RDC. On a également établi des liens commerciaux entre des entreprises du Bélarus et d'Israël et l'Ouganda qui, officiellement, s'approvisionne en Afrique du Sud et aux États-Unis.

En 2001, le Groupe d'experts indépendants des Nations Unies a signalé (S/2001/49) que les groupes armés, motivés par le désir de contrôler et d'exploiter les ressources naturelles du pays, financent leur armée par l'exploitation illicite de ces ressources. Les gens d'affaires et les soldats peuvent s'approvisionner auprès d'armées étrangères.

ENFANTS-SOLDATS

Selon la Coalition internationale pour mettre fin à l'utilisation d'enfants-soldats (la Coalition), des dizaines de milliers d'enfants font office de soldats en RDC.²⁴ Le 26 novembre 2002, dans le cadre du *rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés*, le Secrétaire général des Nations Unies a dressé la liste des parties au

conflit armé qui recrutait ou utilisaient des enfants en violation des obligations internationales applicables, dans les situations dont le Conseil est saisi. En ce qui concerne la situation en RDC, le Secrétaire général a recensé 10 parties au conflit : le gouvernement de la RDC, le MLC, le RCD-G, le RCD-N, le RCD-K/ML, l'UPC, les forces de Masunzu, les milices lendu, les ex-FAR/*Interahamwe* et les Mai-Mai.

En février 2003, le *treizième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo* (S2003/2111) mentionnait que **des enfants-soldats étaient toujours présents dans tous les groupes armés en RDC, représentant dans certains cas jusqu'à 35 p. 100 des soldats, et qu'ils étaient envoyés au front**. Le rapport indique également que de nouvelles vagues de recrutement, touchant parfois des enfants-soldats déjà démobilisés, ont lieu dans certaines régions.

Plusieurs des parties réputées pour utiliser et recruter des enfants se sont engagées auprès du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Olara Otunnu, à abandonner ces pratiques (voir plus loin). Certaines de ces parties sont également signataires de l'Accord de Lusaka, qui impose une restriction similaire. Jusqu'à ce jour, seuls le gouvernement et le RCD-G ont entamé des processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) d'enfants-soldats. En outre, d'après ces rapports, le RCD-K/ML de Mause a récemment convenu de mettre en place des programmes de DDR pour les enfants-soldats. Toutefois, ces deux groupes continuent d'utiliser des enfants dans leurs forces armées et le RCD-G continue à recruter des enfants. La Coalition indique que les initiatives de démobilisation sont entravées par les difficultés quotidiennes qu'engendrent le conflit persistant, la pauvreté généralisée, la dégradation de l'infrastructure socio-économique de base et les nouvelles vagues de recrutement.

Outre la conscription forcée, on sait que de nombreux enfants s'engagent volontairement dans les forces armées ou les milices. Dans un contexte de pauvreté généralisée et d'effondrement des services sociaux de base, les enfants non accompagnés ou les orphelins sont souvent à la recherche de protection, de nourriture et/ou d'une place dans la société. La loi nationale congolaise et le droit international stipulent que le recrutement volontaire est illégal au même titre que le recrutement forcé. La Constitution provisoire congolaise (2003) interdit le recrutement d'enfants de moins de 18 ans dans les forces armées, ainsi que leur participation aux hostilités (article 184).

Il est difficile d'évaluer le recrutement et l'utilisation des filles par les différents groupes armés. Le nombre de filles recrutées est probablement moins élevé que le nombre de garçons. D'après le rapport *No End in Sight* et d'autres sources, les filles sont particulièrement présentes au sein du RCD-G, des Forces armées congolaises (FAC), du RCD-K/ML et des Mai-Mai. Bien qu'il semble que certaines filles reçoivent une formation militaire, peu d'entre elles sont probablement envoyées au combat. Les filles sont généralement utilisées pour les travaux ménagers ainsi qu'à des fins sexuelles. De nombreuses filles restent les « femmes » de commandants et rentrent parfois même avec eux dans leur pays d'origine. D'autres femmes qui ont été abandonnées ou dont le mari est décédé peuvent avoir recours à la prostitution pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

Les forces du gouvernement

Le groupe d'opposition armé, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL), a recruté et utilisé en toute impunité des enfants-soldats pendant la guerre contre l'ex-président Mobutu en 1996-1997, alors qu'il était sous le commandement de Laurent Kabila. On estime que plus de 10 000 enfants ont combattu dans les rangs de l'AFDL. Après 1997, lorsque Kabila est arrivé au pouvoir, certains enfants recrutés au sein de l'AFDL ont poursuivi leur service au sein des Forces armées congolaises (FAC) sous la direction de Kabila, et de nombreux autres sont devenus des enfants des rues.

Le 9 juin 2002, l'ex-président Laurent Kabila a émis un décret visant à proscrire l'utilisation des enfants-soldats par le gouvernement et à mettre un terme à la conscription forcée des enfants par les FAC ou tout autre groupe armé public ou privé. Toutefois, ce décret n'a pas été mis en œuvre intégralement. En décembre 2001, le président Joseph Kabila a officiellement démobilisé entre 200 et 300 enfants des forces armées à l'occasion d'une cérémonie officielle destinée à lancer une campagne de démobilisation de tous les enfants-soldats. On a su plus tard que 45 à 90 enfants parmi les enfants-soldats démobilisés avaient plus de 18 ans et que de nombreux enfants plus jeunes étaient restés dans les forces armées.

Des sources fiables ont rapporté à Watchlist d'autres détails sur les irrégularités de ce processus qui avaient, à l'époque, échappé à l'attention du public. Par exemple, des enfants associés aux FAC auraient commencé à « disparaître » de la vue de ceux participant aux programmes de DDR après l'émission du décret présidentiel. En outre, certains enfants qui possédaient les qualités requises pour participer au processus de démobilisation n'ont pas été autorisés à le faire; certains autres auraient, à ce que l'on raconte, été cachés pendant la cérémonie. Des sources ont également déclaré à Watchlist que les FAC effectuaient des rafles d'enfants qui étaient peu utiles pour leur armée, notamment les soldats les plus jeunes, et qu'ils les détenaient dans les casernes pendant plusieurs jours pour les battre et les voler.

L'UNICEF et d'autres organismes, avec l'appui de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du travail, participent à des initiatives spéciales de réinsertion, notamment à des programmes de formation professionnelle offerts à 120 anciens enfants-soldats des FAC qui ont été démobilisés à l'occasion de la cérémonie de 2001. Ces activités de démobilisation ainsi que d'autres initiatives seront finalement intégrées aux efforts de planification et d'élaboration de la structure nationale des processus de DDR du gouvernement provisoire.

Certains anciens enfants-soldats sont envoyés en détention, condamnés injustement et sévèrement punis par le gouvernement. Bien qu'ils aient été recrutés illégalement, bon nombre d'enfants sont envoyés en prison après avoir été déclarés coupables de désertion. Des enfants ont languie dans des prisons d'adultes pendant des mois, en ayant peu accès aux soins de santé et sans que soient reconnus leur vulnérabilité ainsi que leurs besoins et droits spéciaux. Certains enfants ont été présentés devant des tribunaux militaires où ils ont fait l'objet de procès inéquitables tenus à huis clos, sans être représentés par un avocat, et quelques-uns ont été condamnés à mort²⁵.

En 2001, il a été signalé que dès l'âge de 10 ans, les enfants étaient autorisés à s'enrôler volontairement, en dépit du décret présidentiel. Un témoin oculaire de Refugees International confirme que les FAC continuaient à recruter des enfants-soldats, tant par recrutement volontaire que forcé, en février 2003.

Les Mai-Mai

D'après le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies (S/2002/1146), des sources de l'ONU estiment que 50 p. 100 des forces des Mai-Mai sont constituées d'enfants. Pendant le soulèvement de 1996-1997, les Mai-Mai recrutaient apparemment des enfants dès l'âge de huit ans. D'après le *Rapport 1379* de la Coalition, publié en novembre 2002, et d'autres sources crédibles, les Mai-Mai continuent à recruter des enfants. En 2003, un nombre limité de forces Mai-Mai dans la région de Kindu, comprenant environ 20 enfants, ont été spontanément démobilisées des milices.

Le MLC, le RCD-K/ML et les forces ougandaises

Les forces armées ougandaises ont appuyé les efforts déployés par les groupes du MLC et du RCD-K/ML pour recruter des enfants congolais. La branche armée du RCD-K/ML est représentée par l'Armée populaire congolaise (APC). La Coalition affirme que le recrutement forcé et les enlèvements d'enfants par ces groupes se poursuivent.

HRW et d'autres ont signalé que le MLC et le RCD-K/ML ont recruté de nombreux enfants pour en faire des soldats. Au cours de l'année 2000, des recruteurs pour le RCD-ML faisaient régulièrement la tournée des villages dans le cadre de missions de recrutement et rentraient avec leurs camions remplis de 100 à 200 enfants âgés de 13 à 18 ans. Les instructeurs de l'UPDF les formaient ensuite pendant trois à six mois à l'infanterie et au maniement des armes au camp de Nyaleke, où les conditions étaient si déplorables que de nombreux enfants mouraient avant d'avoir achevé leur formation. L'UPDF entraînait plus particulièrement des centaines de recrues des camps du RCD-K/ML à Beni et Bunia. De jeunes femmes et des filles ont également été enlevées de leurs villages au cours des raids. Les enfants non accompagnés ont été des cibles faciles à recruter, une pratique observée par Refugees International en février 2003. En août 2000, le gouvernement ougandais a fait déplacer 703 jeunes en Ouganda, dont un grand nombre étaient âgés de moins de 18 ans, pour y suivre une formation militaire. Bon nombre de ces enfants étaient des transfuges du RCD-K/ML, alors que d'autres étaient des étudiants en vacances à qui l'on promettait une séance de formation d'un mois pour apprendre à défendre leurs villages.

Au milieu du mois de février 2001, le gouvernement ougandais a accordé à l'UNICEF un accès sans restriction au camp d'entraînement et accepté de libérer les enfants de moins de 18 ans. Les 165 enfants identifiés, dont deux filles, ont été réinsérés et ont pu rejoindre leur famille. Toutefois, la Coalition fait état d'un bilan dramatique puisqu'en raison de l'intensification du conflit dans cette région, un grand nombre des enfants ayant été libérés ont fait l'objet de nouvelles vagues de recrutement, ont été emprisonnés ou sont décédés.

Le RCD-Goma (RCD-G) et les Forces de défense rwandaises (anciennement APR) sont réputés pour user de coercition à l'égard des enfants et les kidnapper à des fins de conscription. Tant les enfants congolais que rwandais sont visés.

Le Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en RDC a déclaré à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en 1998 que des enfants âgés de 9 à 13 ans avaient été recrutés au sein de l'APR et utilisés en tant que boucliers humains, et qu'environ 300 enfants avaient été recrutés sur le territoire congolais et envoyés à Kigali pour y suivre une formation.

Certains enfants, qui avaient été initialement recrutés au sein des forces armées locales de défense du RCD-G, ont « pris du galon » et joint les rangs des forces armées du RCD-G. En mars 1999, l'ancien chef du RCD-ML, Ernest Wamba dia Wamba, a déclaré qu'ils tenaient à s'assurer que l'âge du recrutement ne se situe pas en-deçà de l'âge accepté de 18 ans. Il a promis de parler avec les commandants militaires de l'opposition pour veiller à ce qu'aucun enfant de moins de 18 ans ne soit recruté ou déployé et a assuré que les jeunes recrues seraient renvoyées « en douceur » de l'armée. En mai 2000, le RCD-G a annoncé sa décision de créer une commission interministérielle pour la démobilisation et la réinsertion sociale des enfants-soldats de l'armée nationale congolaise.

Bien que le recrutement des enfants se poursuive, et que peu d'enfants soient démobilisés, le RCD-G a déclaré en décembre 2000 que l'ordre avait été donné à ses commandants de ne pas recruter d'enfants. Il a nié qu'un tel recrutement avait effectivement lieu. Le RCD-G a déclaré à la place qu'il avait « hérité » des enfants-soldats recrutés par l'ancien président Kabila. Les forces rwandaises avaient également entraîné ces enfants-soldats recrutés antérieurement.

En 2001, HRW et Refugees International ont signalé l'enlèvement systématique d'enfants et de jeunes, garçons et filles, par l'APR et le RCD-G, le long des routes, sur les marchés et à leur domicile dans l'Est de la RDC. Ces groupes envoyaient apparemment des enfants non armés en pleine bataille pour faire diversion, ce qui causait un grand nombre de morts et de blessés. Les Nations Unies ont estimé qu'à Mushaki, un camp d'entraînement situé à Masisi, plus de 60 p. 100 des 3 000 nouveaux soldats entraînés avaient moins de 18 ans. Refugees International a fait savoir en janvier 2003 que ce pourcentage avait chuté et expliqué qu'il était probable que de nombreuses jeunes recrues soient désormais entraînés dans un nouveau camp situé dans la province du Katanga, un lieu plus difficilement accessible à la communauté internationale qui, par conséquent, à plus de mal à effectuer des vérifications.

En septembre 2001, l'UNICEF et des représentants officiels du RCD-G ont discuté de la possibilité de prendre des mesures conjointes visant la démobilisation, le désarmement et la réinsertion des enfants. Par la suite, le RCD-G s'est officiellement engagé à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation des enfants de moins de 18 ans et adopté un plan d'action dans le cadre duquel l'UNICEF et des organisations partenaires devaient démobiliser 2 600 enfants-soldats. La Coalition rapporte que la démobilisation a pris plus de temps que prévu en raison du manque de volonté politique démontré par les autorités locales. En avril 2002, le RCD-G a libéré 104 enfants-soldats qui ont été transférés sous la garde de l'UNICEF.

En 2001, la Coalition a signalé que le RCD-G recevait l'appui des forces rwandaises, notamment d'enfants recrutés volontairement et de force, et que les forces rwandaises

avaient également apporté leur aide dans le cadre de campagnes de recrutement et de formations militaires. En juillet 2002, le RCD-G a mené une vaste campagne de recrutement d'enfants.

Les enfants accusés de désertion du RCD-G sont soumis à des sanctions sévères s'ils se font prendre. Certains sont détenus dans la prison centrale de Bukavu dans des conditions déplorables. Bien que des organisations locales et internationales soient parvenues à faire libérer quelques enfants, d'autres ont été redéployés dans les forces armées.

Les ex-FAR et les Interahamwe

On pense que l'ancienne armée du gouvernement rwandais, les FAR, et la milice hutu exilée du gouvernement rwandais, les *Interahamwe*, sont également associés à des groupes armés en RDC et qu'ils recrutent et utilisent des enfants. Des sources sur le terrain affirment que les enfants peuvent représenter jusqu'à 20 p. 100 des forces des *ex-FAR/Interahamwe* dans certaines régions. Les enfants sont généralement utilisés comme porteurs et pour participer à des pillages. Certains témoignages mentionnent également que des filles sont associées aux *ex-FAR/Interahamwe*. Ces dernières ont été kidnappées ou sont dépendantes des combattants des *ex-FAR/Interahamwe*.

MESURES PRISES PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

Le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est sérieusement penché sur le cas de la RDC. Toutefois, si l'on en croit le Centre Henry Dunant pour le dialogue humanitaire, cette attention accrue n'a débouché sur aucun intérêt ou investissement politique soutenu proportionnel, comme en témoignent la faiblesse continue du mandat et des effectifs de la MONUC et l'inadéquation des interventions humanitaires de tous les secteurs par rapport aux besoins.

Résolutions du Conseil de sécurité et rapports du Secrétaire général des Nations Unies

Depuis 1999, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté 18 résolutions traitant de la situation de la RDC.²⁶ Entre autres choses, ces résolutions ont appuyé l'Accord de Lusaka, encouragé l'arrêt des hostilités et mis sur pied la MONUC. Plusieurs résolutions abordent la situation des enfants dans les conflits armés.

La résolution 1468 du Conseil de sécurité (2003) réitère la demande adressée à toutes les parties au conflit dans la résolution 1468, pour qu'elles fournissent sans retard des informations sur les mesures qu'elles ont prises pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, auxquels elles procèdent en violation de leurs obligations internationales, ainsi que les demandes relatives à la protection des enfants énoncées dans les résolutions 1261, 1314, 1379 et 1460 (paragr. 15).

La résolution 1445 du Conseil de sécurité (2002) prie la MONUC, dans l'exercice du mandat qui lui a été confié, de prêter une attention particulière, à tous les aspects d'une démarche sexospécifique, conformément à la résolution 1325 (2000), ainsi qu'à la protection et à la réinsertion des enfants, conformément à la résolution 1379 (2001) (paragr. 12).

La résolution 1376 du Conseil de sécurité (2001) requiert un rapport du Secrétaire général sur la coopération des parties aux opérations logistiques et militaires de la

MONUC, ainsi qu'à ses activités humanitaires, de droits de l'homme et de protection des enfants (paragr. 12).

La résolution 1355 du Conseil de sécurité (2001) exprime une vive inquiétude devant l'ampleur croissante de l'infection par VIH/SIDA, surtout parmi les femmes et les filles en RDC, ainsi qu'une profonde préoccupation quant à la poursuite du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats. En outre, elle demande instamment à toutes les parties de veiller à ce que les questions urgentes concernant la protection des enfants – notamment le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des enfants-soldats en RDC, le sort des filles touchées par le conflit, la protection et le retour en toute sécurité des réfugiés et des enfants déplacés à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que l'enregistrement et la réunification des enfants non accompagnés ou orphelins – soient abordées dans le cadre de tous les dialogues nationaux, bilatéraux et régionaux et que des solutions soient élaborées conformément aux meilleures pratiques internationales (paragr. 14).

La résolution 1355 du Conseil de sécurité (2001) condamne également l'utilisation d'enfants-soldats et exige l'arrêt de toutes les formes de recrutement, de formation et d'utilisation d'enfants dans des forces armées (paragr. 18); elle demande instamment aux parties d'assurer le plein accès, en toute sécurité et sans entraves, du personnel humanitaire à tous les enfants touchés par le conflit (paragr. 19); enfin, elle prie le Secrétaire général d'assurer un déploiement suffisant de conseillers pour la protection de l'enfant (paragr. 35).

La résolution 1341 du Conseil de sécurité (2001) exprime une vive inquiétude devant l'ampleur croissante de l'infection par le VIH/SIDA, surtout parmi les femmes et les filles en RDC, ainsi qu'une profonde préoccupation quant à la poursuite du recrutement et de l'utilisation des enfants-soldats. En outre, elle demande instamment à toutes les forces et à tous les groupes armés impliqués dans le conflit en RDC de mettre un terme définitif au recrutement et à l'utilisation d'enfants en tant que soldats et d'assurer la démobilisation, le retour et la réinsertion rapides de ces enfants. (paragr. 10).

Le Secrétaire général des Nations Unies a soumis 17 rapports au Conseil de sécurité sur la situation en RDC, dont plusieurs contiennent des sections précises sur la protection des enfants.

Représentants spéciaux des Nations Unies pour la RDC ainsi que pour les enfants et les conflits armés

Sur les neuf rapports soumis par le Secrétaire général de l'ONU depuis 2001 sur la RDC, huit abordent les enjeux liés à la protection des enfants²⁷. En février 2003, le Secrétaire général a signalé qu'il y avait encore des enfants-soldats dans tous les groupes armés en RDC (voir plus haut, *Enfants-soldats*) et des conseillers pour la protection de l'enfant ont participé à des enquêtes sur de graves violations des droits de la personne où des enfants figuraient parmi les victimes. Le rapport du secrétaire général appelle également à notre attention la nécessité particulière de mettre un terme à l'impunité des crimes de guerre et autres mauvais traitements infligés aux enfants.

Le représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés s'est rendu en RDC en mai-juin 2001 et a proposé un plan d'action en cinq points pour mettre

fin à l'utilisation d'enfants-soldats en RDC²⁸. À l'époque, le gouvernement de la RDC et d'autres parties belligérantes avaient accepté ce plan; toutefois, on sait que les parties au conflit continuent à recruter et à utiliser des enfants-soldats.

Mesures prises au sujet des enfants et des conflits armés

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a, à maintes reprises, défini la protection des enfants dans des situations de conflits armés comme une question de sécurité et de paix internationales et pris des engagements pour protéger les enfants dans ces situations (**résolutions 1261, 1314, 1379 et 1460 du Conseil de sécurité**). Outre le Conseil de sécurité de l'ONU, d'autres organismes et organes de l'ONU ont pris des mesures pour résoudre les problèmes soulevés par le conflit en RDC et, plus particulièrement, assurer la protection des enfants.

En avril 2003, à Kinshasa, l'UNICEF et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont animé un atelier de quatre jours sur les principes directeurs qui sous-tendent le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des enfants-soldats recrutés dans des groupes armés en RDC. Il s'agissait de la première réunion entièrement axée sur des questions humanitaires à laquelle participaient des Mai-Mai, des membres du RCD-G et du MLC ainsi que des représentants de la société civile et d'ONG.

RECOMMANDATIONS URGENTES

À toutes les parties au conflit

Accès humanitaire : Garantir à tous les civils un accès continu, sécuritaire et sans entraves à l'aide humanitaire et permettre la libre circulation, du personnel humanitaire et des approvisionnements de secours à l'intérieur du territoire. Porter une attention toute spéciale aux enfants et aux autres civils particulièrement vulnérables qui sont dans le besoin, conformément aux résolutions 1379 et 1460 du Conseil de sécurité, à la Convention relative aux droits de l'enfant et autres instruments juridiques internationaux.

Mettre un terme aux mauvais traitements infligés aux enfants : Arrêter immédiatement toutes les violations à la sécurité et aux droits des enfants. Respecter tous les accords signés et faire observer le droit international humanitaire ainsi que le droit international en matière de droits de la personne, en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant.

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

Watchlist demande instamment au Conseil de sécurité de continuer à accorder une attention prioritaire à la situation en RDC et à mettre en œuvre de manière efficace ses résolutions sur la RDC ainsi que sur les enfants et les conflits armés en prenant les mesures suivantes :

Processus de paix : Assurer l'inclusion de la sécurité et des droits des enfants au premier rang des sujets abordés dans les discussions et les accords visant l'instauration de la paix ainsi que tout au long de la période de transition. Soutenir les groupes défendant les droits des enfants et des femmes ainsi que d'autres membres de la société civile et les faire participer aux négociations, tel que l'énoncent les résolutions 1261, 1314, 1325, 1379 et 1460 (paragr. 12) du Conseil de sécurité.

Veiller à ce que les négociations en faveur de la paix abordent immédiatement et de manière adéquate la situation dans le district d'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, ainsi que l'incidence de la violence et de l'insécurité continues sur les enfants se trouvant dans ces régions.

Programmes et politiques pour les enfants : Inciter tous les gouvernements et organismes donateurs à fournir à la MONUC, à l'UNICEF et aux partenaires de mise en œuvre les ressources humaines et financières suffisantes pour bien protéger les enfants en RDC, notamment à fournir une contribution importante à la Procédure d'appel global des Nations Unies de 2003. Des fonds devraient être versés pour financer la prestation de services d'urgence et de services humanitaires et ne devraient pas dépendre d'un accord de paix. Les secteurs à financer devraient comprendre, sans toutefois s'y limiter, les secteurs suivants :

- soins médicaux de base et immunisation des enfants congolais;
- soins d'urgence pour améliorer la santé des mères et des nouveaux-nés;
- possibilités éducatives, en accordant une attention toute particulière aux jeunes qui n'ont pas eu la possibilité d'aller à l'école pendant la guerre;
- sensibilisation de la population au VIH/SIDA et prévention et traitement de la maladie, en prêtant une attention toute particulière aux vulnérabilités des filles et des adolescents;
- sensibilisation au danger que représentent les mines, en mettant l'accent sur les enfants déplacés;
- programmes d'enregistrement des naissances et de réunification de familles, pour protéger les enfants orphelins et séparés de leur famille, les enfants des rues, les enfants associés à des forces armées et autres mineurs non accompagnés.

Veiller à ce que des politiques protégeant la sécurité et les droits des enfants congolais soient intégrées à toutes les institutions et politiques du **gouvernement de transition de la RDC**.

MONUC : Renforcer la capacité de la MONUC à protéger les enfants.

Violations des droits : Élargir le mandat et la capacité de la MONUC afin qu'elle puisse protéger les civils, notamment les enfants et les adolescents contre les violations du droit international. Cette définition devrait comprendre la protection des femmes et des filles contre le viol et toute autre forme de violence dirigée contre le sexe féminin.

Section de protection de l'enfant

- Conserver la Section de protection de l'enfant de la MONUC et garantir l'apport de ressources suffisantes pour résoudre les problèmes liés à la protection des enfants en RDC, conformément au mandat de la MONUC.

Violence et exploitation sexuelles

- Appuyer les efforts déployés pour former le personnel civil et militaire aux enjeux liés à la protection des enfants (CSNU 1379, paragr. 10b).
- Exiger la mise en œuvre de programmes de sensibilisation au VIH/SIDA ainsi que de services de dépistage du VIH et de conseils pour tous les soldats de la paix de l'ONU, conformément à la résolution 1460 (paragr. 11) du Conseil de sécurité.
- Demander aux pays fournisseurs de contingents d'incorporer les six principes de base établis par le Comité permanent interorganisations sur les situations d'urgence dans des codes de conduite pertinents destinés à leur personnel de

maintien de la paix, conformément à la résolution 1460 (paragr. 11) du Conseil de sécurité.

- Renforcer la capacité, au sein de la MONUC, de mener des enquêtes en bonne et due forme au sujet d'allégations de mauvais traitement, d'exploitation sexuelle ou d'autres formes d'inconduite; appliquer des mesures disciplinaires appropriées au personnel de la MONUC et encourager les pays fournisseurs de contingents à prendre des mesures similaires, conformément à la résolution 1460 (paragr. 10) du Conseil de sécurité.

District d'Ituri

- Surveiller l'incidence de la Force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia et élargir son mandat pour stabiliser la situation dans des secteurs à l'extérieur de Bunia.

Enfants-soldats : Appeler toutes les parties au conflit à mettre un terme immédiat au recrutement et à l'utilisation de tous les enfants associés à des forces armées régulières et irrégulières. À cette fin, demander au gouvernement de la RDC de s'engager immédiatement à ne pas recruter et de ne pas utiliser d'enfants, tel que le requièrent la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants aux conflits armés ainsi que le droit national congolais. Demander à tous les groupes armés non étatiques d'appuyer officiellement les normes établies par le Protocole et de prendre des mesures immédiates pour faire respecter cette norme.

Entamer un dialogue avec toutes les parties en RDC qui recrutent ou utilisent des enfants-soldats et dont le nom figure dans la liste dressée par le Secrétaire général dans son rapport de 2002 sur les enfants et les conflits armés, « en vue d'élaborer des plans d'action clairs assortis d'échéances pour mettre fin à cette pratique », conformément à la résolution 1460 (paragr. 4) du Conseil de sécurité.

Inviter les dix parties au conflit en RDC énumérées en annexe de la liste du Secrétaire général à fournir « des informations sur les mesures qu'elles ont prises pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, auxquels [elles] procèdent en violation de leurs obligations internationales », conformément à la résolution 1460 (paragr. 5) du Conseil de sécurité.

DDR : Demander instamment à toutes les parties qui recrutent ou utilisent des enfants-soldats de travailler avec l'UNICEF, la MONUC et des organismes partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie coordonnée de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des enfants, d'après une série de lignes directrices et de principes généralement acceptés. Tous les enfants, garçons et filles, devraient faire partie de ces plans en nombre égal, sans tenir compte de leur association à un groupe armé particulier, même avant la cessation complète des hostilités. Les programmes devraient également comprendre des activités de surveillance pour prévenir d'éventuelles nouvelles vagues de recrutement d'enfants par des groupes armés et mettre l'accent sur la réadaptation ainsi que sur l'appui psychosocial et l'éducation. Ils devraient s'étaler sur une période de temps suffisante pour assurer une transition réussie, tel que l'énonce la résolution 1460 (paragr. 13) du Conseil de sécurité.

Appeler les donateurs à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre continues d'une stratégie nationale de démobilisation et de réinsertion de tous les enfants associés à des groupes armés réguliers et irréguliers.

RECOMMANDATIONS EN COURS

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

Mettre fin à l'impunité : Appuyer et encourager tous les efforts visant à demander des comptes pour les crimes commis contre les enfants en RDC, y compris pour le recrutement et l'utilisation d'enfants-soldats, conformément à la résolution 1379 (paragr. 9a) du Conseil de sécurité, et notamment :

- 1) prier le gouvernement de la RDC de mettre en œuvre les sections de l'Accord de Prétoria exigeant la création d'un observatoire national des droits de la personne ainsi que d'une commission de recherche de la vérité et de réconciliation;
- 2) demander au gouvernement de la RDC de coopérer avec la Cour pénale internationale pour poursuivre les responsables de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, notamment de crimes contre des enfants;
- 3) inviter le gouvernement de la RDC à adopter une loi nationale de mise en œuvre pour faciliter la poursuite des responsables de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, notamment de crimes contre des enfants, par la Cour pénale internationale;
- 4) appuyer les efforts déployés pour mettre sur pied un tribunal pénal international efficace en RDC, suivant les besoins;
- 5) veiller à ce que toute amnistie pour des crimes commis en RDC ne s'applique pas à des crimes commis contre des enfants;
- 6) encourager l'instauration de la primauté du droit en RDC.

Travail des enfants et exploitation des ressources naturelles : Demander instamment aux parties qui utilisent des enfants pour exploiter illégalement des ressources naturelles de mettre immédiatement fin à cette pratique. Encourager les signataires de l'Accord de Lusaka à négocier un addenda à l'Accord qui traite de l'exploitation illicite des ressources naturelles, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'incidence que cette exploitation a sur les enfants participant au pillage des ressources naturelles. Une disposition devrait être incluse pour veiller à ce que les recettes tirées de la vente commerciale ou de l'utilisation des ressources naturelles contribuent à la création de programmes visant à protéger la sécurité et les droits des enfants.

Coordination des interventions et PDIP : Encourager les organismes des Nations Unies, les ONG, les donateurs et d'autres organismes exerçant leurs activités en RDC à améliorer la coordination de leurs interventions relativement à la crise qui frappe la RDC sur le plan humanitaire et sur le plan des droits de la personne. Il convient, entre autres, de combler les lacunes des services de protection et des services essentiels destinés aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, en mettant plus particulièrement l'accent sur les enfants et les adolescents PDIP.

Éducation : Demander au gouvernement de transition en formation de remettre le système d'éducation publique en RDC au premier rang des priorités et de recommencer à payer régulièrement les salaires des enseignants pour que tous les enfants aient accès à l'éducation de base, indépendamment des revenus de leurs parents.

Mines terrestres : Exhorter toutes les forces et tous les groupes armés à cesser d'utiliser des mines terrestres en RDC. Encourager la prestation d'un appui politique, technique et financier pour renforcer les programmes d'action antimines, notamment des programmes de sensibilisation, de déminage et d'élimination des munitions explosives non explosées (UXO), d'évaluation de l'impact des mines et de rétablissement pour les personnes blessées par des mines terrestres, en portant une attention toute particulière au danger que représentent les mines terrestres pour les enfants et à leur incidence sur ces derniers.

Armes légères : Appeler toutes les forces et tous les groupes armés en activité en RDC, ainsi que les pays voisins et autres pays fournissant des armes à la RDC, à mettre fin au commerce et au stockage illicites d'armes légères. Demander instamment au gouvernement provisoire en formation d'intégrer dès le départ à ses plans de travail des programmes de collecte et de destruction d'armes, en mettant plus particulièrement l'accent sur les armes détenues par des jeunes. Le gouvernement provisoire devrait également élaborer des normes régissant le port d'armes légères.

Mineurs non accompagnés : Demander instamment au gouvernement de fournir une réponse intégrée au problème des mineurs non accompagnés, notamment en finançant des programmes de prévention, de protection et de réunification et en prenant en compte des vulnérabilités particulières des garçons et des filles. Cette réponse intégrée doit favoriser l'accès de tous les enfants à la nourriture, à un logement, aux soins de santé et à l'enseignement. Les programmes de prévention doivent cibler les enfants démunis ainsi que des enfants autrement vulnérables et leurs familles et veiller à ce que les enfants réunis à leur famille ne retournent pas dans la rue. Ils doivent également faciliter la participation d'ONG locales et de la société civile à toutes ces activités.

SOURCES

Action antimines de l'ONU

République démocratique du Congo, www.mineaction.org

Portfolio of Mine-related Projects (avril 2001)

Aide à l'enfance, *HIV and Conflict: A Double Emergency*, 2002

Aide à l'enfance (Save the Children, R.-U.), *Democratic Republic of Congo Update*, 31 décembre 2000
AllAfrica.com

« Uganda Battles the DRC in A forgotten Court Fight », *The Monitor*, Kampala, 27 novembre 2002

« Rebel Accounts Frozen », *New Vision*, Kampala, 2 décembre 2002

All Party Parliamentary Group on the Great Lakes Region and Genocide Prevention, *Cursed by Riches: Who benefits from Resource Exploitation in the Democratic Republic of Congo?*, novembre 2002

Amnesty International

Rapport annuel 2002

République démocratie du Congo – *Au bord du précipice : aggravation de la situation des droits humains et de la situation humanitaire en Ituri*, mars 2003

République démocratique du Congo – *Nos frères qui les aident à nous tuer*, avril 2003

Banque mondiale, *WB Announces First Group of Countries for 'Education for All' Fast Track*, juin 2002

BCAH, *Affected Populations in the Great Lakes Region*, 31 janvier 2003

BCAH

DRC: Humanitarian crisis on Minembwe/Itombwe Plateau, juillet 2002

DRC: Access impossible to 900,000 IDPs in the east, novembre 2002

DRC: New wave of displaced people in eastern Congo, novembre 2002

Campagne internationale pour interdire les mines, *Landmine Monitor 2002: Democratic Republic of Congo*
Comité international de secours (IRC)

- Mortality in Eastern Democratic Republic of Congo: Results from Eleven Mortality Surveys*, 2001
Mortality in the Democratic Republic of Congo: Results from a Nationwide Survey, enquête effectuée entre septembre et novembre 2002, rapport rendu public en avril 2003
- Ten Years of Conflict, Violence and Chaos in the Eastern DRC*, 2002
 Centre Henry Dunant pour le dialogue humanitaire, *Politics and Humanitarianism: Coherence in crisis?*, février 2003
- Christian Aid, *Rape as a Weapon of War in DRC*, 9 mai 2002
 Christian Aid, Oxfam-GB, Save the Children, *No End in Sight: The human tragedy of the conflict in the Democratic Republic of Congo*, août 2001
- The Economist, *Sad little sorcerers*, 5 décembre 2002
- Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants-soldats
 Global Report, 2001
 1379 Report, 2002
- Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies
Report on the Nutrition Situation of Refugees and Displaced Populations (RNIS) #38, juillet 2002
- Département d'État américain, *Trafficking in Persons Report*, juillet 2001
- Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Major family reunification operation, janvier 2003
Cholera Outbreak in Mbuji-Mayi, 12 février 2003
52 children are back with their families, 26 février 2003
- Global IDP Database, Democratic Republic of Congo: www.idpproject.org
Civil war has caused large number of displaced and unaccompanied children (1999-2000)
Evident signs of malnutrition among IDPs in Ituri (mars 2000)
Orphaned and separated children, especially young girls, are exposed to neglect and abuse (décembre 2000)
Frequent attacks on relief workers hinders the delivering of assistance to the displaced (2000-2002)
Malnutrition on the increase among IDPs (2000-2002)
Critical food situation in Kinshasa due to the war and influx of IDPs (2001)
Alarming high malnutrition rates among displaced and other children (2001-2002)
400,000 displaced children of primary school age have no access to basic education (2001-2002)
In Maniema Province, signs of malnutrition among adults and children (2001-2002)
With the ceasefire holding, IDPs are starting to go home (2001-2002)
- Human Rights Watch
Recrues malgré eux : des enfants et des adultes sont recrutés de force pour des activités militaires au Nord-Kivu, mai 2001
La guerre dans la guerre : Violence sexuelle contre les femmes et les filles dans l'est du Congo, 2002
 Rapport mondial 2003
- Integrated Regional Information Network (IRIN)
DRC: Improved access raises fears of grim discoveries, 19 avril 2001
DRC: UN, aid agencies granted access to Uvira, 18 juillet 2002
RDC : L'UNICEF mobilise pour combattre le choléra au Katanga, 25 juillet 2002
DRC-Uganda: Over 2,000 UPDF children reportedly left behind, 1^{er} octobre 2002
DRC: DRC negative reactions from those named in UN Panel Report, 23 octobre 2002
RDC : De l'aide alimentaire pour 41 000 habitants de Kisangani menacés par la faim, 21 novembre 2002
RDC : 104 morts parmi les civils et 75 000 déplacés à Ankoro dans le Katanga, 22 novembre 2002
DRC: Highest rates of malnutrition in the East, 26 novembre 2002
RDC : 130 000 déplacés dans les environs de Beni et Lubero, 2 janvier 2003
RDC-Burundi : Des milliers de Congolais fuient au Burundi, 8 janvier 2003
DRC: MONUC confirms cannibalism in Mambasa, Mangina, 23 janvier 2003
RDC : Le MLC condamne 27 hommes accusés de violations des droits de l'homme en Ituri, sous réserve d'appel, 27 février 2003
DRC: Ituri Pacification Commission inaugurated, 4 avril 2003
RDC : 700 000 nourrissons vont être vaccinés contre la fièvre jaune, 8 avril 2003
RDC : La commission de l'Ituri adopte des mesures conservatoires pour mettre fin aux hostilités,

- 14 avril 2003
DRC: NGOs discuss how to help victims of sexual violence, 14 avril 2003
- International Crisis Group
The Kivus: The Forgotten Crucible, 2003
Les Rebelles Hutu Rwandais au Congo : Pour une Nouvelle Approche du Désarmement et de la Réintégration, mai 2003
- International Planned Parenthood Federation, *Country Profiles: Democratic Republic of Congo*,
<http://ippfnet.ippf.org>
- Médecins sans Frontières
Violence and Access to Health in the DRC, 12.01
- MONUC, communiqué de presse, *Alarming report on troops movement towards the East and North-East of the DRC*, 2 janvier 2003
- New York Times, *966 Congolese Are Killed in Attacks on Villagers*, 7 avril 2003
- Norwegian Refugee Council, *Summary of internal displacement in DR Congo*, août 2002
- OMS
 Aide-mémoire n° 239, juin 2000, *La violence à l'encontre des femmes*, www.who.int/inf/fs/fr/am239.htm
Estimates of Health Personnel, around 1998,
http://www3.who.int/whosis/health_personnel/health_personnel.cfm?path=whosis,health_personnel&language=english
- ONU
Rapport intérimaire du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo (S/2001/49), octobre 2001
Rapport intérimaire du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo (S/2002/565), mai 2002
Onzième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2002/621), 5 juin 2002
Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo (S/2002/1146), octobre 2002
Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2002/1299), 26 novembre 2002
Treizième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2003/211), février 2003
Deuxième rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2003/566), 27 mai 2003
- ONUSIDA/OMS
Epidemiological Fact Sheet on HIV/AIDS and Sexually Transmitted Infections: 2002 Update
- Oxfam
Under Fire: the human cost of small arms in north-east Democratic Republic of Congo, janvier 2001
Poverty in the Midst of Wealth, janvier 2002
- Pax Christi-Netherlands, *Proliferation and Illicit Traffic of Small Arms and Light Weapons in the Northeast of DRC*, janvier 2003
- PeaceWomen, *Human Rights Violations by Peacekeepers in the News*, 2001
<http://www.peacewomen.org/un/pkwatch/violationnews.html>
- Projet GRAM
Report on the Situation of Human Rights: Situation of the Rights of Children in South Kivu Province, mars 2002
Human Rights Situation in South Kivu Province: Born for War, Violence or Peace? Children Sacrificed in Eastern DR Congo, Annual Report 2002
- Refugees International
Child Soldiers in Eastern Congo, avril 2001
The Street Children of Bukavu: Consequences of the Conflict in the Congo, octobre 2001
Eastern Congo: Beyond the Volcano, a Slow-Motion Holocaust, janvier 2002
Children in Eastern Congo: Adrift in a Sea of War and Poverty, février 2002
Forgotten People: In the Ituri District of the Democratic Republic of Congo, janvier 2003
Opening of Battle-Torn Ituri to Humanitarians Highlights Critical Needs, février 2003
Child Soldiers in the Congo: Business as Usual, avril 2003

- DRC: Rapid Deployment of Emergency Multinational Force Critical*, juin 2003
- ReliefWeb
- Over half infant deaths in Central Africa due to malnutrition: DR Congo*, 8 octobre 2002
- DRC: Cholera spreading rapidly*, 18 octobre 2002
- DRC: Polio vaccination effort "generally satisfactory,"* 5 novembre 2002
- DRC: President suspends officials named in UN pillage report*, 12 novembre 2002
- UN Association-United Kingdom
- Disarmament: Stop the Scourge: The Democratic Republic of Congo (DRC)*, www.una-uk.org
- UN Consolidated Humanitarian Appeal, p. 28, novembre 2000
- Haut Commissariat aux droits de l'homme, *Report on DR Congo (S/2003/216)*, 24 février 2003
- Unité des PDIP de l'ONU, *Rapport de mission en République démocratique du Congo*, 7-10 octobre 2002
- UNICEF
- Données statistiques : République démocratique du Congo*,
<http://www.unicef.org/statis/country.html>
- Enquête par grappe à indicateur multiple (multiple indicator cluster survey) RDC, 2001
- Girls' Education in the Democratic Republic of Congo, 2002*
- Humanitarian Action Report: Hope for the Future, 2003*
- La situation des enfants dans le monde, 2002*
- UNICEF/Ministry of Planning and Reconstruction in DR Congo, *Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes MICS2/2001, Rapport d'analyse*, Kinshasa, juillet 2002
- UNWIRE
- Measles: UNICEF Begins Child Vaccination Drive in DRC*, 17 décembre 2002
- UNICEF Gives \$40.5 Million; NGO Examines Child Soldier Problem*, 2 avril 2003
- US Committee for Refugees
- World Survey 2002*
- New Congolese Refugees in Tanzania*, 24 décembre 2002
- Watchlist on Children and Armed Conflict, *Protecting Children: Implementing UN Security Council Résolution 1379*, janvier 2003
- World Policy Institute, *Deadly Legacy: US Arms to Africa and the Congo War*, 11 janvier 2001,
www.worldpolicy.org
- Vision mondiale
- DRC, HIV/AIDS strategy*, mars 2001
- DRC: Displaced Congolese suffer in cramped, damp conditions*, novembre 2002
- Women, War Peace: Progress of the World's Women*, Volume 1, Independent Experts' Assessment, 2002

¹ Les secteurs de forte vulnérabilité sont, de manière générale, les régions situées dans la région Est de la RDC, où se sont produits les combats les plus violents, notamment dans le district d'Ituri, le Nord et le Sud-Kivu, le Nord de la province de Katanga, la province de Maniema et la province Orientale.

² Voir : Christian Aid, Oxfam-GB. Save the Children, *No End in Sight: The human tragedy of the conflict in the Democratic Republic of Congo*, août 2001.

³ Ce chiffre est une estimation globale. Il est très difficile d'obtenir des chiffres exacts en raison de la taille du pays, de l'inadéquation des infrastructures et de l'accès restreint aux diverses zones de conflit.

⁴ On obtient le taux brut de scolarisation au primaire en divisant le nombre d'enfants inscrits, quel que soit leur âge, par le nombre d'enfants total de ce groupe d'âges qui correspond officiellement à ce niveau de scolarisation.

⁵ Le terme *violence entre les sexes* est un terme général employé pour désigner toute atteinte à une personne contre son gré entraînant des répercussions négatives sur sa santé, son développement ou son identité physique ou psychologique, et qui est le résultat de l'établissement de relations sexospécifiques déterminées par les rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes. La violence peut être physique, sexuelle, psychologique, économique ou socio-culturelle. Presque systématiquement, et dans toutes les cultures, ce sont les femmes et les enfants qui en sont les victimes.

⁶ Tous ces groupes armés, à l'exception de l'ancienne APR, ont été désignés par le Secrétaire général de l'ONU comme des parties au conflit qui recrutent ou exploitent des enfants en tant que soldats, dans le *rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2002/1299)* du 26 novembre 2002.

⁷ Selon le Comité international de secours, le taux de mortalité, qui inclut le taux de décès par violence dans l'Est, a diminué en 2002 par rapport aux années précédentes. On attribue cette baisse à l'accord de paix de 2001 qui a mis fin aux hostilités sur le front traditionnel, à la hausse du nombre de programmes

d'assistance humanitaire et de l'étendue des services dispensés, et à l'affectation de plus de 5 500 observateurs de l'ONU en RDC.

⁸ Pour en savoir plus sur les causes du conflit armé en RDC, on peut consulter les analyses politiques approfondies citées dans les sources indiquées ci-dessus; notamment les rapports de International Crisis Group, Amnesty International, Human Rights Watch et Oxfam.

⁹ Selon certains analystes, les quatre années de pouvoir de Laurent Kabila ont été plus dommageables pour l'économie du pays que l'intégralité du mandat de Mobutu.

¹⁰ Le Mouvement pour la libération du Congo (MLC) et le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) se sont divisés en deux factions en 1999, le RCD-Goma (RCD-G) et le RCD-Kisangani (RCD-K), qui devint plus tard le RCD-K/ML. Traditionnellement, les forces armées ougandaises ont toujours soutenu le RCD-K/ML et le MLC, alors que les forces armées rwandaises ont toujours soutenu le RCD-Goma.

¹¹ Le commandant Masunzu est le chef d'un soulèvement de Banyamulenge parmi les troupes du RCD.

¹² L'Angola, la Namibie, l'Ouganda, le Rwanda, le Zimbabwe et le MLC ont signé ce cessez-le-feu. Le RCD et les groupes d'opposition armés burundais, rwandais et ougandais qui opèrent depuis la RDC n'étaient pas signataires de cet accord.

¹³ En vertu de cet accord, Joseph Kabila reste président de la RDC pour deux ans, au terme desquels sera organisée une élection générale. Quatre vice-présidents représentent les principaux groupes : le gouvernement, le MLC, le RCD et l'opposition non armée. En réalité, le gouvernement de la RDC et le MLC partageront probablement le pouvoir sur environ 70 p. 100 du pays. Pour obtenir plus de précisions sur la structure du gouvernement de transition, voir le rapport du BCAF : *Affected populations* ou consulter d'autres analyses politiques.

¹⁴ Selon *New Vision*, quotidien ougandais du gouvernement, plus de 2 000 enfants des soldats de l'UPDF ont été abandonnés en RDC suite au retrait des troupes de l'UPDF.

¹⁵ Pour connaître le nom de ces entreprises, consulter l'annexe III du *Rapport final des experts sur l'exploitation des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo*, document de l'ONU S/2002/1146. Pour en savoir plus sur les directives de l'OCDE, consultez le site www.oecd.org.

¹⁶ Le Processus de Kimberley est un processus de négociations qui vise à établir les normes internationales minimales acceptables des systèmes de certification nationale d'importation et d'exportation de diamants bruts. L'objectif est d'endiguer le trafic de diamants bruts dans les régions du conflit, de contribuer ainsi à la viabilité de la paix et de protéger l'industrie légitime du diamant. Pour obtenir plus de détails sur le Processus de Kimberley, consulter le site www.kimberlyprocess.com.

¹⁷ Les détracteurs de la MONUC affirment que cette force est faible et incapable de changer quoi que ce soit à la situation des droits de la personne pour trois raisons principales : 1) la taille réduite de la force qui doit intervenir sur un grand territoire; 2) son mandat limité quant à la protection des civils; et 3) l'ambiance générale d'insécurité. Selon l'International Crisis Group, l'ajout d'au moins 3 000 personnes au cours de la phase III de l'opération, pour atteindre le total approuvé de 8 700 personnes, ne suffira pas à changer les choses.

¹⁸ Cette clause ne s'applique pas au personnel national de la MONUC qui a une relation de bonne foi en vertu des lois et coutumes congolaises.

¹⁹ Le Comité américain pour les réfugiés (U.S. Committee for Refugees) a signalé que ce rapatriement forcé était une couverture visant à réinsérer des soldats rwandais et d'autres combattants en RDC, après le retrait officiel des troupes en 2002.

²⁰ L'Ouganda contrôle militairement l'Ituri depuis 1998. Toutefois, l'Ouganda n'a jamais assumé le contrôle administratif ou politique direct du district. Il a plutôt agi en tant que « faiseur et défaiseur de rois » pour divers groupes armés rivalisant pour contrôler la région. Les principaux groupes politiques armés qui sévissent dans la région sont le RCD-K/ML, le MLC, le RCD-N et l'UPC. De nombreux autres groupes armés, dont les Maï-Maï et *Interahamwe* sont présents en Ituri. Selon Amnesty International, tous les groupes politiques armés qui combattent en Ituri sont en quelque sorte les protégés du gouvernement ougandais.

²¹ Au bout de deux semaines de délibération, la CPI a adopté un accord établissant une administration provisoire formée d'une assemblée spéciale de 32 membres, d'un organe exécutif de 18 membres et de trois sous-commissions : sécurité et consolidation de la cessation des hostilités; rétablissement des services publics et du droit; et aide humanitaire et réhabilitation, avec un observatoire des droits de la personne.

²² Dans le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, la traite (trafic) des personnes désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte,

par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

²³ Voir à ce sujet le rapport de Projet GRAM portant sur la période de mars à août 2002 qui contient une liste des actes de pillage impliquant des enfants, à Kalonge, au cours de cette période.

²⁴ Une définition largement acceptée des enfants-soldats a été établie en 1997 dans les principes de Cape Town et les meilleures pratiques sur la prévention du recrutement des enfants dans les forces armées, la démobilisation et la réintégration sociale des enfants-soldats en Afrique [trad.] : [Un enfant soldat est] une personne de moins de 18 ans qui fait partie d'une force armée ou d'un groupe armé régulier ou irrégulier de n'importe quelle capacité, comprenant, sans s'y limiter, les cuisiniers, les porteurs, les messagers et ceux accompagnant ces groupes, autrement qu'au seul titre de membres de la famille. Sont comprises les filles recrutées à des fins sexuelles et victimes de mariages forcés. Par conséquent, cette définition ne renvoie pas uniquement à un enfant qui transporte ou qui a transporté des armes.

²⁵ Voir le rapport 1379 sur la RDC de la Coalition internationale pour mettre fin à l'utilisation des enfants-soldats pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont le gouvernement traite les enfants-soldats suspects et sur les efforts déployés par les groupes locaux et internationaux pour les faire libérer.

²⁶ Pour obtenir un résumé des 18 résolutions sur la RDC, visitez le site www.un.org/Depts/dpko/monuc/monucDrs.htm; pour consulter le texte intégral de toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la RDC, visitez le site www.un.org/documents; pour obtenir une analyse de résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies portant sur un conflit particulier, notamment sur la RDC, qui abordent des enjeux relatifs aux enfants, consultez le rapport de Watchlist, *Protecting Children: Implementation of UN Security Council Resolution 1379* (Protection des enfants : mise en œuvre de la résolution 1379 du Conseil de sécurité des Nations Unies), à www.watchlist.org.

²⁷ Pour obtenir une analyse des rapports du Secrétaire général portant sur un conflit particulier, notamment sur la RDC, qui abordent des enjeux relatifs aux enfants, consultez le rapport de Watchlist, *Protecting Children: Implementation of UN Security Council Resolution 1379* (Protection des enfants : mise en œuvre de la résolution 1379 du Conseil de sécurité des Nations Unies), à www.watchlist.org.

²⁸ Le plan en cinq points du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés se décline comme suit : 1) arrêt complet de toute forme de recrutement et de participation; 2) mise sur pied d'un mécanisme permettant de vérifier le respect de cette règle et d'établir des rapports sur la conformité; 3) vastes campagnes de sensibilisation du public; 4) visites conjointes à des camps et à des casernes militaires pour mener des enquêtes sur les enfants-soldats; enfin 5) établissement de programmes de réception et de DDR d'enfants-soldats.

Watchlist observe les dispositions prévues aux résolutions 1261, 1314 et 1379 du Conseil de sécurité, les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles, et les autres normes humanitaires internationales sur les droits humains en vigueur.

Les renseignements sont recueillis auprès d'un grand réseau d'organisations qui œuvrent auprès des enfants du monde entier. L'analyse est réalisée par une équipe multidisciplinaire d'intervenants qui possèdent l'expertise et/ou l'expérience de chaque situation analysée. Les informations du domaine public peuvent être directement citées dans le présent rapport. Toutes les sources bibliographiques sont citées par ordre alphabétique à la fin du rapport afin de protéger la sécurité des sources.

La supervision générale du projet est assurée par un Comité directeur d'organisations non gouvernementales internationales connues pour leur travail auprès des enfants et dans le domaine des droits humains. Les opinions qui y sont exposées ne reflètent pas celles d'une organisation particulière membre du réseau ou du Comité directeur.

Pour obtenir davantage de renseignements sur le projet Watchlist ou sur des rapports précis, ou pour échanger des informations sur des enfants touchés par un conflit, veuillez communiquer avec :

watchlist@womenscommission.org